

52^e Réunion du Comité permanent

En ligne, 21 – 29 septembre 2021

UNEP/CMS/StC52/Rapport

RAPPORT DE LA RÉUNION

1. Allocution d'ouverture et présentations

1. Le Président du Comité permanent, Soumitra Dasgupta, Inde, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants à ce qu'il a qualifié de moment historique pour la CMS, puisqu'il s'agissait de la première réunion entièrement virtuelle du Comité permanent. Quelque 159 participants issus de 59 pays y étaient inscrits, dont 11 des 13 membres du Comité permanent et 10 des 11 membres suppléants.
2. L'obligation pour le Comité permanent de se réunir en ligne était une conséquence de la pandémie de COVID-19, qui a rendu les 18 derniers mois pour le moins difficiles. Néanmoins, le Secrétariat de la CMS a travaillé d'arrache-pied pour que cette réunion puisse avoir lieu. M. Dasgupta a exprimé sa gratitude envers la Secrétaire exécutive pour la compétence avec laquelle elle a agi ainsi que pour les efforts consentis par son équipe spécialisée durant cette période mouvementée. Il a également remercié la famille CMS d'avoir confié à l'Inde et à lui-même la responsabilité de présider le Comité permanent.
3. M. Dasgupta a brièvement passé en revue les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième réunion du Comité, prenant note du fait que des séances plénières étaient prévues les 21 et 22 septembre, puis les 28 et 29 septembre, et que des groupes de contact étaient prévus pour les 23, 24 et 27 septembre afin de permettre un débat plus approfondi, le cas échéant, sur des points spécifiques. Le Président a ensuite souhaité à tous les participants une réunion très productive.
4. La Secrétaire exécutive, Amy Fraenkel, a ajouté quelques mots de bienvenue au nom du Secrétariat de la CMS. Cela faisait un peu plus d'un an et demi que les membres du Comité permanent s'étaient réunis en personne à l'occasion de la 13^e Conférence des Parties (COP13) à Gandhinagar, en Inde, en février 2020. Pour de nombreux membres de la communauté mondiale de la biodiversité, cette réunion internationale a été la dernière avant que la pandémie ne frappe. La période qui a suivi a été difficile pour tout le monde, y compris pour la famille CMS et ses partenaires. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, le Secrétariat a réussi à bien fonctionner et à s'acquitter remarquablement de ses mandats, et l'une des tâches essentielles de la cinquante-deuxième réunion du Comité consistera à examiner les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du programme de travail 2020–2023. D'autres points importants figurent à l'ordre du jour, dont la discussion sur l'exécution du budget de la CMS et la fourniture d'orientations à cet égard, ainsi que l'élaboration d'un nouveau modèle pour les rapports nationaux.
5. La Secrétaire exécutive a remercié ses collègues du Secrétariat pour leur travail acharné en vue de l'organisation de la cinquante-deuxième réunion du Comité et a exprimé sa reconnaissance envers le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU) pour la fourniture des moyens d'interprétation.

6. Pour conclure, elle a rappelé que, depuis la COP13, le Secrétariat avait été rejoint par de nouveaux membres mais devait aussi déplorer la perte de deux collègues et amis, à savoir Robert Vagg et Nick Williams. Tous deux se consacraient avec ardeur aux travaux de la CMS et étaient chers aux cœurs des membres de la famille CMS. La Secrétaire exécutive a également présenté ses condoléances et ses meilleurs vœux de bon rétablissement à l'ambassadrice de la CMS, Sacha Dench, dont le collègue, Dan Burton, est récemment décédé dans un accident lors duquel M^{me} Dench a elle-même été grièvement blessée.

1.1. Orientations sur l'application du règlement intérieur pour la 52^e réunion du Comité permanent

7. Le Secrétariat a présenté des orientations techniques concernant l'utilisation optimale de la plate-forme en ligne pour la réunion et a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.1.1 « Orientations sur l'application du règlement intérieur pour la 52^e réunion du Comité permanent », qui doit être lu conjointement avec le règlement intérieur du Comité permanent (tel qu'adopté lors de la 46^e réunion du Comité permanent) figurant dans le document UNEP/CMS/StC52/Inf.1.
8. Le représentant de l'Allemagne a relevé une divergence manifeste dans les dispositions des deux documents concernant le quorum pour les réunions du Comité permanent. Le règlement dispose qu'un quorum est constitué d'au moins cinq membres provenant d'au moins trois régions. Les nouvelles orientations font état d'un quorum de sept membres et ne mentionnent pas l'équilibre régional.
9. Le Secrétariat a indiqué que les nouvelles orientations seraient corrigées pour tenir compte du quorum tel qu'il est défini dans le règlement intérieur (c'est-à-dire au moins cinq membres provenant de trois régions).
10. Le représentant de l'Allemagne s'est également interrogé sur l'application pratique du point 7 de la règle n° 3 des nouvelles orientations, qui prévoit la procédure à suivre dans le cas où un membre serait involontairement déconnecté de la réunion pendant l'adoption de décisions par le Comité. Les orientations précisent qu'un membre se trouvant dans cette situation ne serait pas en mesure de faire connaître son point de vue avant l'adoption du rapport de la réunion. Cela semble être un peu trop tard.
11. Le Secrétariat a proposé que le point 7 de la règle n° 3 soit modifié comme suit : « *Un Membre qui a été involontairement déconnecté de la réunion pendant l'adoption des décisions par le Comité permanent pourra exprimer son point de vue lorsqu'il se reconnectera.* »
12. Le Président a remercié le Secrétariat d'avoir clarifié les questions soulevées par l'Allemagne.

2. Adoption de l'ordre du jour et programme de la réunion

13. Le Président a renvoyé les participants aux documents UNEP/CMS/StC52/Doc.2.1/Rev.3 « Ordre du jour provisoire et documents » et UNEP/CMS/StC52/Doc.2.2/Rev.1 « Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion ». Il a invité les participants à formuler des observations, à poser des questions et à proposer des ajouts à l'ordre du jour.
14. Personne n'ayant demandé la parole, la 52^e réunion du Comité permanent a adopté les deux documents en l'état.

3. Rapport du Dépositaire

15. Le représentant du Dépositaire (Allemagne) a présenté dans son intégralité le rapport figurant dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.3.
16. Depuis la COP13, les gouvernements de la République centrafricaine et du Turkménistan ont notifié au Dépositaire soit la ratification de leur adhésion soit leur adhésion à la CMS, avec effet au 1^{er} décembre 2018 et au 1^{er} janvier 2021, respectivement. Cela a porté le nombre total de Parties à la CMS à 132 (soit 131 États et l'Union européenne).

4. Rapports du Comité permanent

4.1 Rapports des membres du Comité permanent

17. La représentante de la Nouvelle-Zélande, au nom de la région Océanie, a brièvement résumé certains points du rapport complet figurant dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.4.1.1. Elle a conclu en rappelant que le modèle de rapport régional était principalement axé sur les mémorandums d'entente et accords subsidiaires de la Convention, ainsi que sur la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties à la CMS ; elle a ajouté qu'il serait utile d'avoir des éclaircissements sur l'origine de l'obligation de présenter des rapports régionaux au Comité permanent et sur la manière dont les rapports étaient utilisés, en vue de réexaminer leur utilité.
18. Le représentant de Monaco, s'exprimant au nom de la région Europe, s'est excusé que la région n'ait pas été en mesure d'établir un rapport pour la cinquante-deuxième réunion du Comité. L'Europe s'est associée aux observations faites au nom de l'Océanie et a également souhaité entendre le Secrétariat sur la manière dont les rapports régionaux étaient utilisés. Le Comité permanent pourrait utilement se pencher sur cette question à l'avenir, car les rapports régionaux représentent une charge de travail supplémentaire.
19. Le représentant de l'Uruguay, au nom de la région Amérique latine et Caraïbes, a présenté les principaux points du rapport régional figurant dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.4.1.2.
20. En réponse aux questions soulevées par l'Océanie et l'Europe, le Secrétariat a expliqué que la Résolution 9.15, concernant la composition et l'organisation du Comité permanent, précisait, au paragraphe 5.c du dispositif, que les fonctions des représentants régionaux incluaient de « *faire un rapport de leurs activités et communications lors des sessions du Comité et lors de chaque session régionale ayant lieu lors de la CdP ou entre deux sessions* ». S'agissant du sens exact à donner à cette disposition, il pourrait en effet y avoir discussion sur l'orientation et sur le modèle actuellement utilisé. Les rapports régionaux n'étaient pas censés être une compilation de ce que chaque Partie de la région faisait au niveau national, mais plutôt mettre l'accent sur les principaux faits nouveaux et activités au niveau régional. Il s'agit d'une pratique courante dans d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique.

4.2 Rapports des observateurs du Comité permanent

21. Le représentant de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord (ASCOBANS) a présenté les points essentiels du rapport complet figurant dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.4.2.1.

5. Rapport de la présidence de la COP

22. La représentante de l'Inde a mis en exergue plusieurs initiatives lancées par son pays conformément à la Déclaration de Gandhinagar et pour défendre la cause des espèces migratrices et de la connectivité sous ses diverses formes. En voici quelques exemples :
- des travaux visant à assurer la sécurité des mouvements transfrontaliers d'éléphants, avec, entre autres, la signature d'un nouveau protocole par l'Inde et le Bangladesh ;
 - des travaux visant à mettre en œuvre la Résolution 12.26 de la CMS sur l'amélioration de la connectivité par la conclusion d'un protocole d'entente avec le Myanmar sur la conservation des tigres et d'autres composantes de la biodiversité ;
 - un mémorandum d'entente avec le Bhoutan dans le domaine de l'environnement ;
 - un projet de renforcement des relations avec le Népal en ce qui concerne les dauphins du Gange et d'autres questions en matière de conservation ;
 - la mise en place d'une plate-forme commune pour le renforcement des capacités de la voie de migration d'Asie centrale ;
 - les promesses de paiement faites par l'Inde dans le cadre du Programme des champions de la CMS ;
 - le projet Dolphin (couvrant à la fois les espèces de dauphins d'eau douce et de dauphins marins) annoncé par le Premier ministre indien le 15 août 2020 ;
 - un plan d'action pour les tortues marines, lancé par le ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique en janvier 2021 ;
 - un plan d'action quinquennal pour la conservation des vautours lancé en novembre 2020 ; et
 - les mesures prises par l'Inde pour intégrer les besoins en matière de développement et de conservation de la faune sauvage, en relation avec des zones protégées spécifiques.

6. Rapport de la Présidente du Conseil scientifique

23. La Présidente du Conseil scientifique de la CMS, Narelle Montgomery, a présenté son rapport. La 5^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique s'est tenue sous forme virtuelle du 28 juin au 9 juillet 2021. Toutes les régions étaient représentées et de nombreux observateurs étaient présents, ce qui a porté à plus de 100 le nombre total de participants à cette réunion en ligne. Des programmes de travail ont été adoptés pour les espèces aviaires, les mammifères aquatiques et les espèces terrestres, ainsi que sur les questions intersectorielles, notamment les prises accessoires, le changement climatique et la pollution. Parmi les principaux points abordés figuraient :
- la contribution de la CMS au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique et la méthode de suivi associée ;
 - l'adoption de la marche à suivre concernant le nouveau rapport phare qui constituera la toute première évaluation à l'échelle mondiale de l'état de conservation et des tendances des espèces migratrices ;
 - la création d'un groupe de travail d'experts sur les espèces migratrices et la santé, qui étudiera notamment les zoonoses liées à l'exploitation de la faune sauvage et à la destruction des habitats naturels ;
 - la mise en place d'un groupe de travail multipartite pour aborder le risque important que représente pour les espèces migratrices le développement d'infrastructures linéaires ;
 - le débat sur les répercussions de la pollution plastique sur les espèces migratrices, et en particulier la contribution de la CMS au projet CounterMEASUREII dans la région Asie-Pacifique ;
 - la finalisation d'un programme de travail intersessions pour le Groupe de travail sur le changement climatique ;

- l'examen des propositions visant à interpréter les termes « état de l'aire de répartition » et « erratique » et la décision de créer un groupe de travail intersessions spécialement chargé de faire avancer ces travaux ;
- l'accord portant sur la création, en étroite coopération avec l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), d'un groupe de travail intersessions sur l'abattage et la mutilation illégaux délibérés d'oiseaux de mer en mer dans l'Atlantique Sud-Ouest.

24. Enfin, la Présidente du Conseil scientifique a rendu compte de sa participation à un certain nombre d'ateliers et de réunions récents et à venir, notamment la 17^e réunion du groupe d'experts multidisciplinaire de l'IPBES, prévue pour la mi-octobre 2021.

7. Rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

25. Le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) figure dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.7.

8. Rapport du Secrétariat

26. La Secrétaire exécutive a confirmé qu'il n'y avait pas de document pour ce point de l'ordre du jour. Elle a indiqué que plusieurs de ses collègues du Secrétariat rendraient compte plus tard dans l'ordre du jour des activités spécifiques mettant en œuvre le programme de travail de la CMS pour 2020–2023. Elle a ajouté que son exposé mettrait l'accent sur les domaines d'engagement stratégique et politique de haut niveau, ainsi que sur les travaux relatifs au fonctionnement interne du Secrétariat. Une grande partie de ces travaux avaient pour but de faire mieux connaître la Convention et d'en renforcer l'application, en la reliant aux processus et initiatives politiques mondiaux pertinents. Son rapport a couvert les neuf domaines d'activité suivants.

(a) Travaux pertinents pour la participation aux processus et initiatives mondiaux pertinents

27. Le Secrétariat avait participé très activement à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en analysant des documents, en préparant des documents de synthèse, en assurant la liaison avec le Groupe de travail de la CMS, les Parties et les partenaires, et en prenant part à toutes les manifestations pertinentes pour promouvoir les priorités de la CMS énoncées dans la Déclaration de Gandhinagar adoptée par la COP13. Les efforts collectifs ont porté leurs fruits, puisque de nombreuses priorités de la CMS sont désormais prises en considération dans le projet de cadre mondial. La CMS continuera de participer activement aux prochaines étapes du processus.

28. Le Secrétariat a également contribué à diverses manifestations et processus du système des Nations Unies, notamment le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, l'Approche commune des Nations Unies pour la biodiversité, le Groupe de la gestion de l'environnement et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, qui ont été autant d'occasions de mettre en exergue les priorités et les rôles de la CMS. La CMS a également participé à d'autres événements importants, dont le récent Congrès mondial de la nature de l'UICN, la Journée mondiale de la vie sauvage et une réunion ministérielle sur les déchets marins et la pollution plastique.

(b) Travaux sur la question des zoonoses

29. Le Secrétariat s'est engagé sur cette question immédiatement après la COP13, reconnaissant que de nombreuses activités humaines qui augmentent le risque de zoonoses sont les mêmes que celles qui entraînent le déclin des espèces migratrices, à savoir la destruction et la fragmentation de l'habitat, l'empiétement des activités humaines sur les zones sauvages et la surexploitation.

30. Le Secrétariat de la CMS a attiré l'attention sur la pratique malvenue de l'abattage des chauves-souris, a souligné les risques d'un contact humain pour des animaux tels que les gorilles, et a contribué à l'excellent rapport du PNUÉ « Prévenir la prochaine pandémie ». Le Conseil scientifique de la CMS a également remis sur pied un groupe de travail intersessions sur la question de la santé et des maladies animales lors de la récente réunion du Comité de session.

(c) Organisation des réunions des organes directeurs de la CMS et accords familiaux

31. Comme d'autres à travers le monde, la CMS a été confrontée au défi de ne pas pouvoir tenir des réunions physiques. Toute la famille des secrétariats de la CMS s'est rapidement familiarisée avec l'utilisation des plates-formes en ligne et a tenu avec succès de nombreuses réunions virtuelles des organes directeurs, dont la quatrième réunion des signataires de l'Accord sur les cétacés du Pacifique, la neuvième réunion des Parties à l'ASCOBANS et le Comité de session du Conseil scientifique de la CMS.

(d) Partenariats et planification conjointe des travaux

32. Le Secrétariat a intensifié les efforts de coopération avec les partenaires nouveaux et existants. Parmi ceux-ci figurent entre autres le PNUÉ et ses bureaux régionaux, la Commission baleinière internationale, le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULCD), le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Secrétariat de la CITES (y compris les travaux relatifs au programme de travail conjoint CITES/CMS et à l'Initiative conjointe pour les carnivores d'Afrique, qui étaient soumis à l'approbation de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent). Le Secrétariat a également tenu d'excellentes réunions avec le PNUD et la Banque mondiale concernant les domaines possibles de collaboration et de coopération.

(e) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

33. Le Secrétariat a suivi de très près l'évolution de la huitième reconstitution des ressources du FEM et s'est entretenu avec les Secrétariats de la CDB et du FEM. La CMS a également fourni des contributions à la dernière version des axes de programmation du FEM-8 et s'est félicitée de voir les priorités et le rôle de la CMS pris en considération, notamment en ce qui concerne la proposition de programme intégré sur la conservation des espèces sauvages pour le développement incluse dans le projet de ce document.

(f) Communication

34. Parmi les très nombreuses activités de communication figurent : la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, campagne phare pour la CMS et l'AEWA, qui a fait l'objet d'un examen stratégique par les Secrétariats pour recenser les moyens de l'exploiter encore plus efficacement, les rapports clés sur la consommation de viande sauvage et sur les conséquences de la pollution plastique sur les animaux terrestres et d'eau douce dans la région Asie-Pacifique, et une mise à niveau majeure des sites web de la famille CMS, avec du contenu et des fonctionnalités améliorés.

(g) Adhésions

35. Malgré les effets négatifs de la pandémie sur certains aspects de la capacité du Secrétariat à promouvoir la Convention parmi les États non Parties, la CMS a, depuis la COP13, accueilli la République centrafricaine et le Turkménistan en tant que nouvelles Parties. Plusieurs autres pays ont exprimé un intérêt à rejoindre la Convention dans un avenir proche.

(h) Attribution de postes vacants et renouvellement de postes au sein du Secrétariat

36. Les postes suivants ont été pourvus :
- administratrice juridique P4 (Maria Jose Ortiz)
 - administrateur chargé de la gestion du programme aviaire P4 (Iván Ramirez)
 - administrateur chargé de la gestion du programme aviaire P2 (Tilman Schneider)
 - administrateur chargé de la gestion du programme Rapaces P4 (Umberto Gallo Orsi)
 - administratrice chargée de la CAMI P2 (Polina Orlinskiy)
 - plusieurs postes de niveau G

(i) Débat stratégique interne sur les travaux du Secrétariat

37. Depuis la COP13, la Secrétaire exécutive a amorcé des discussions stratégiques internes sur les possibilités de renforcer les effets des travaux du Secrétariat, en tenant compte du programme de travail très ambitieux adopté par la Conférence des Parties. Cette initiative s'inscrivait bien dans le cadre des travaux relatifs au rapport sur l'état de la conservation et des débats sur le suivi du plan stratégique de la CMS.
38. Pour conclure, la Secrétaire exécutive a souligné sa fierté à l'égard de l'équipe du Secrétariat et a remercié tous ses collègues, ainsi que les Parties et les donateurs qui ont rendu tout ce travail possible.
39. Le Président a remercié la Secrétaire exécutive et invité les délégués à faire part de leurs observations.
40. Le représentant de Monaco et le représentant de la World Conservation Society (WCS) ont remercié le Secrétariat pour le travail acharné qu'il a accompli afin de maintenir l'élan dans les moments difficiles de la pandémie.

9 Ressources financières et humaines

41. Ce point a été examiné et clos en plénière le 21 septembre.

9.1 Exécution du budget de la CMS

42. Le Président a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.9.1/Rev.1 « Exécution du budget de la CMS ».
43. Le Secrétariat a fait un exposé résumant les principaux éléments du document, qui a été révisé pour tenir compte des données les plus récentes sur l'état des paiements effectués par les Parties au 31 août 2021 et en ce qui concerne les coûts d'Umoja.
44. Au 31 août 2021, quelque 1,8 million d'euros de contributions fixées pour 2021 avaient été reçus des Parties, 885 000 euros restant dus. Le montant total des contributions dues par 58 Parties ayant des arriérés pour la période triennale 2018-2020 et les années antérieures était légèrement inférieur à 1,25 million d'euros, ce qui porte le montant total des contributions non acquittées à la fin du mois d'août 2021 à quelque 2,1 millions d'euros.
45. En ce qui concerne les dépenses, le document porte sur deux périodes : il montre les dépenses réelles de janvier à juin 2021 et l'estimation au plus juste des dépenses prévues par le Secrétariat pour juillet à décembre 2021. Les dépenses totales pour l'année devraient s'élever à 2,4 millions d'euros, contre un budget de 2,7 millions d'euros, avec des économies dues principalement à la diminution des coûts de personnel liés aux postes vacants et à la limitation des déplacements due à la pandémie de COVID-19.

46. Le solde estimatif du Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2021 s'élevait à près de 1,5 million d'euros, mais la majeure partie de ce montant sera nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement au premier trimestre de 2022, étant donné que de nombreuses Parties ne versent normalement leurs contributions que plus tard dans l'année. En outre, les prévisions chiffrent à seulement 297 000 euros le solde de décembre 2023, partant de l'hypothèse selon laquelle les dépenses du budget en 2022 et 2023 seront complètement déboursées mais que 80 % seulement des contributions fixées seront reçues des Parties, conformément à l'expérience récente. Cela signifie que des ressources bien modestes seront disponibles pour le premier trimestre de 2024, ce qui rend encore plus important le versement rapide des contributions.
47. Les coûts d'Umoja pour la famille CMS ont augmenté en raison des changements apportés à la méthodologie appliquée par le Siège de l'ONU. À partir de 2019, les dépenses d'Umoja ont été calculées sur la base des recettes provenant des dépenses d'appui aux programmes et, depuis 2021, sur la base des effectifs, ce qui a entraîné une augmentation de 32 100 dollars américains en 2020 à 88 770 dollars américains en 2021 et un déficit prévu de 29 000 dollars d'ici à la fin 2023 pour la famille CMS. À partir de 2024, les coûts d'Umoja pourront être inclus dans les coûts opérationnels du projet de budget de base de la CMS pour 2024-2026, mais il convient de s'entendre sur un moyen de combler le déficit prévu pour la période triennale en cours.
48. Le Comité permanent a été invité à prendre note du rapport sur l'exécution du budget en 2021, en particulier en ce qui concerne les arriérés de contributions, ainsi qu'à donner des conseils sur la manière de régler les arriérés, et à prendre note de l'augmentation des coûts d'Umoja et à fournir des orientations sur le financement de ces coûts jusqu'à la fin de la période triennale en cours et au-delà.
49. Le Président a remercié le Secrétariat pour le travail accompli et a invité les participants à faire part de leurs observations.
50. Le représentant de l'Allemagne a déclaré que son pays était disposé à recourir à la voie diplomatique pour solliciter, au nom du CMS, un nouveau report du paiement des coûts d'Umoja, mais qu'il doutait que cette demande aboutisse étant donné qu'une telle prorogation avait déjà été accordée.
51. La représentante de l'Australie a demandé à entendre un rapport sur les délibérations du Sous-comité des finances et du budget du Comité permanent lors de sa réunion du 20 septembre 2021. Concernant les coûts d'Umoja, il lui paraissait difficile d'établir si la proposition d'inclure un poste budgétaire de base dans le budget de la CMS pour 2024 et au-delà concernait le montant qui serait alloué au Secrétariat de la CMS lui-même ou à l'ensemble de la famille CMS.
52. Le Secrétariat a précisé que le poste budgétaire pour 2024 et au-delà concernait les seuls coûts imputés au Secrétariat de la CMS, et non à l'ensemble de la famille CMS.
53. La représentante de la Nouvelle-Zélande a appuyé la demande de l'Australie d'entendre un rapport du Sous-Comité des finances et du budget.
54. Le Secrétariat a indiqué que le Président du Sous-Comité des finances et du budget semblait éprouver des difficultés à se joindre à la réunion en cours et a présenté un résumé des délibérations du Sous-Comité sur les questions des arriérés et des coûts d'Umoja. En ce qui concerne les arriérés, le Sous-Comité a notamment recommandé : d'envisager de restreindre le droit des Parties ayant accumulé des arriérés depuis trois ans ou plus de soumettre des documents ou des propositions aux réunions de la Conférence des Parties ; d'exhorter le Secrétariat à établir des contacts plus fréquents et plus proactifs avec les Parties ayant accumulé des arriérés ; et de continuer à rechercher d'autres moyens de

paiement pour les Parties dont les contributions étaient relativement modestes et pour lesquelles les virements bancaires n'étaient pas une solution viable en raison de frais de transaction disproportionnés. En ce qui concerne Umoja, les membres du Sous-Comité ont reconnu que ces coûts avaient presque triplé en 2021 ; ils ont recommandé que le Secrétariat de la CMS soit autorisé à utiliser le Fonds d'affectation spéciale pour couvrir ces coûts jusqu'en 2023 et à ne payer que la part des coûts de la famille CMS directement pertinente pour le Secrétariat de la CMS (les autres Secrétariats payant leurs propres quotes-parts) et que les coûts du Secrétariat de la CMS pour au-delà de 2023 soient inclus dans le projet de budget de base pour 2024-2026. Un projet de note de la réunion du Sous-Comité reflétant les recommandations ci-dessus a été établi le jour même de la réunion et envoyé aux membres du Sous-Comité des finances et du budget pour examen et observations. Aucun commentaire n'a été reçu.

55. Le représentant du Royaume-Uni a demandé des informations actualisées sur les discussions du Secrétariat avec le PNUE concernant d'autres méthodes de paiement des contributions pour les Parties aux prises avec des problèmes de virements bancaires.
56. Le représentant de la Division des services internes du PNUE a répondu que des discussions avaient eu lieu avec le siège à New York et qu'il était effectivement possible d'effectuer des paiements par carte de crédit, bien que les modalités actuelles ne s'appliquent qu'aux contributions volontaires supplémentaires et ne s'étendent pas encore aux contributions fixées. Il est nécessaire d'élaborer une politique pour s'assurer que le système sécurisé nécessaire et la plate-forme informatique correspondante, ou une solution hors ligne, sont en place. Une unité a été désignée pour préparer cette politique et présentera une ébauche à la direction pour examen. Une fois sa réponse reçue, le PNUE en informera les Parties dès que possible, par l'intermédiaire du Secrétariat de la CMS.
57. La représentante de l'Australie a demandé si les sanctions applicables aux Parties ayant accumulé des arriérés de trois ans ou plus s'appliquaient lorsqu'une Partie se retrouvait dans cette catégorie au cours d'une période triennale. Par exemple, y a-t-il des conséquences pour une Partie qui, ayant deux ans d'arriérés au moment de la COP, a été élue pour siéger à l'un des organes de la Convention, mais qui a accumulé trois ans d'arriérés l'année suivante ?
58. La Secrétaire exécutive a observé que cette question avait été soulevée lors de la réunion du Sous-Comité des finances et du budget. En l'absence de directives officielles sur le sujet, c'est en fin de compte aux Parties qu'il appartient de déterminer comment les dispositions pertinentes devraient être appliquées.
59. Aucun autre commentaire n'ayant été reçu des membres du Comité, le Président a clos l'examen de ce point de l'ordre du jour, étant entendu que le Comité souscrit aux recommandations formulées par le Sous-Comité des finances et du budget.

9.2 Mobilisation des ressources

60. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/CMS/StC52/Doc.9.2 « Mobilisation des ressources ».
61. En marge de la COP13, plusieurs Parties avaient promis de généreuses contributions dans le cadre du Programme des champions en espèces migratrices et avaient été distinguées lors de la cérémonie de remise des prix de la CMS. À la suite de l'adoption du programme de travail 2020-2023 lors de la COP13, le Secrétariat a déployé des efforts importants pour lever des fonds aux fins de sa mise en œuvre en adressant des demandes personnalisées à des donateurs potentiels, en soumettant des demandes de subvention et en préparant une notification aux Parties indiquant une liste restreinte de priorités de financement pour 2021 du programme de travail. Ces priorités avaient été choisies en fonction du

classement du programme de travail, de l'urgence, du calendrier, des restrictions de voyage liées à la pandémie et d'autres aspects pratiques.

62. Le Secrétariat a brièvement présenté des exemples tirés des six domaines prioritaires de financement du programme de travail et a indiqué que les ressources financières et en nature reçues avaient permis de mener à bien un certain nombre de ces activités. La valeur totale des contributions volontaires reçues ou annoncées en 2020 et 2021 pour la mise en œuvre du programme de travail était d'environ 4,06 millions d'euros, dont plus de la moitié a été affectée à la poursuite des activités en 2022 et 2023. Ces contributions ont été reçues des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Inde, du Japon, de Monaco, de la Suède et de la Suisse, ainsi que du PNUE et de la Fondation Mava. En outre, une promesse de paiement importante a été formulée par l'Environment Agency – Abou Dhabi, au nom du gouvernement des Émirats arabes unis, en vue de continuer à accueillir le Bureau de la CMS – Abou Dhabi pour la période de 2020 à 2023. D'autres ressources ont pu être obtenues au titre du mémorandum d'entente sur les rapaces, du mémorandum d'entente sur les requins et du mémorandum d'entente sur les tortues marines pour leurs opérations. Le Secrétariat a tenu à remercier tous ceux qui ont contribué financièrement ou en nature.
63. Pour conclure, le Secrétariat a recensé plusieurs priorités de financement clés qui ont encore besoin d'appui, dont les suivantes :

Questions transversales

- Évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique pour les espèces migratrices 2015–2023, en liaison avec une analyse des rapports nationaux (130 000 EUR).
- Poursuite de l'élaboration d'un rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices, avec notamment l'évaluation des effets de l'utilisation directe et du commerce sur les espèces inscrites à l'annexe I de la CMS (200 000 EUR).

Espèces aquatiques

- Action concertée pour les raies-guitares (raies Rhino) : élaboration de stratégies territoriales et de plans d'action pour les régions : Amériques et côte méditerranéenne/atlantique de l'Afrique (280 000 EUR).

Espèces aviaires

- Plan d'action multiespèces pour les vautours : soutien aux mécanismes de coordination et à la mise en œuvre du plan d'action axé sur la lutte contre les intoxications (médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens) et les collisions avec les lignes électriques (120 000 EUR).

Espèces terrestres

- Action concertée pour les girafes : élaboration d'une stratégie à l'échelle du continent pour la conservation de l'espèce, avec la participation des États de l'aire de répartition et d'experts (120 000 euros).

64. Le Président a remercié le Secrétariat pour sa présentation. Il n'y a pas eu de commentaires ou de questions de la part des participants.

10. Évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 et élaboration d'options pour le suivi

65. Ce point a été examiné et clos en plénière le 22 septembre.
66. Le Président a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.10 « Évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 et options pour le suivi ». Le Comité permanent a été invité à prendre note du

document, à confirmer l'approche proposée par le Secrétariat et à donner son avis. Le Président a ensuite demandé au Secrétariat de présenter le document.

67. Le Secrétariat a rappelé que la COP11 avait adopté le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (SPMS). Un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du SPMS a été soumis à la COP13, qui a pris note du rapport et donné des instructions et des orientations sur la poursuite de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique. La Décision 13.1 priait le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources, d'entreprendre une série d'activités correspondantes et de faire rapport sur les progrès accomplis au Comité permanent lors de ses réunions intersessions.
68. Malheureusement, faute de ressources, le Secrétariat n'a pas été en mesure d'accomplir des progrès significatifs dans les travaux prévus par la décision 13.1. Les efforts de mobilisation des ressources se poursuivront, dans le but de permettre une évaluation appropriée de la mise en œuvre du Plan stratégique qui sera présentée à la COP14. Le Secrétariat a recommandé de concentrer ces travaux d'évaluation sur les activités prescrites par la Décision 13.1 encore réalisables dans le temps restant avant la COP14, et par exemple sur l'évaluation des indicateurs déjà pleinement utilisables et le recensement des études de cas disponibles.
69. Le plan stratégique actuel prendra fin en 2023. Dans ses Décisions 13.4 et 13.5, la COP13 avait appelé à ce que des options soient élaborées pour le suivi du Plan stratégique dans la période post-2023, à ce que le Secrétariat fasse des recommandations au Comité permanent entre les sessions, et à ce que le Comité permanent examine ces recommandations et prenne une décision sur les prochaines étapes. La clé de ces prochaines étapes devrait résider dans les résultats de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15 CDB) en 2022, et notamment dans les décisions concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Parmi les autres considérations importantes figuraient les résultats des principales évaluations environnementales, les questions émergentes telles que les zoonoses et les développements dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). En outre, des travaux récents menés dans le cadre de la CMS elle-même devraient également être pris en compte, dont l'élaboration du rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices, ainsi que des évaluations relatives aux effets de la pollution par les plastiques, le bruit et la lumière, et d'autres menaces pour les espèces migratrices.
70. Tenant compte du calendrier des processus internationaux pertinents, le Secrétariat a proposé un calendrier pour l'élaboration d'un suivi du SPMS. Le calendrier proposé, affiché sous la forme d'un graphique en ligne pour la commodité des participants à la cinquante-deuxième réunion du Comité, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Activité	Calendrier
1. Compilation et analyse d'informations sur les approches adoptées par d'autres AME relatifs à la diversité biologique pour définir les objectifs stratégiques et la planification stratégique	Janv. – Juin 2022
2. Compilation et analyse d'informations sur d'autres processus et développements pertinents, tels que : <ul style="list-style-type: none"> - évaluations d'envergure (par exemple, l'évaluation globale de l'IPBES) ; - problèmes émergents tels que les zoonoses ; - Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; - CCNUCC ; - CNULCD ; - débats sur la huitième reconstitution des ressources du FEM 	Janv. – Juin 2022
3. Analyse des rapports pertinents et des faits nouveaux dans le cadre de la CMS, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - évaluation de la mise en œuvre du SPMS 2015-2023 ; - rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices ; - évaluations des principaux dangers qui menacent les espèces migratrices 	Janv. – Juin 2022
4. Analyse du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	Mai – Juin 2022
5. Évaluation des incidences stratégiques pour la CMS des compilations et analyses sous 1-4 ci-dessus – Proposition initiale sur les options de suivi du SPMS	Juillet – Sept. 2022
6. Consultation des Parties et des parties prenantes sur l'analyse et la proposition initiale concernant les options de suivi	Oct.– Déc. 2022
7. Préparation des options pour le suivi en vue de leur soumission au Comité permanent	Janv. – Févr. 2023
8. Examen des options par le Comité permanent	Mars – Mai 2023
9. Préparation du document sur le suivi du SPMS 015-2023 en vue de la COP14	Juin – Juillet 2023
10. COP14	Oct. 2023

71. Ce calendrier part du principe que la COP14 de la CMS se tiendra en octobre 2023, ce qui semble actuellement réaliste. En cas de changement, le calendrier pourra être ajusté en conséquence.
72. Il a été demandé au Comité permanent de confirmer l'approche proposée par le Secrétariat ou de donner un autre avis, d'encourager les Parties à fournir un appui financier et technique pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPMS et l'élaboration d'options pour son suivi, et de conseiller le Secrétariat sur l'élaboration de ces options aux fins du suivi du Plan stratégique et leur soumission à la COP14, notamment concernant le calendrier proposé.
73. Le Président a invité les participants à faire part de leurs observations.
74. Le représentant de l'Allemagne a évoqué les besoins en ressources mis en évidence par le Secrétariat. L'Allemagne s'est efforcée de fournir un administrateur auxiliaire supplémentaire au Secrétariat de la CMS et a recommandé que d'autres Parties envisagent un soutien en nature similaire comme moyen de renforcer la mise en œuvre du SPMS.
75. La représentante de la Nouvelle-Zélande, parlant au nom de la région Océanie, s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat pour s'investir dans le Cadre mondial et a remarqué que les retards liés à la pandémie dans la finalisation du Cadre mondial auraient des répercussions sur l'élaboration du suivi du SPMS. L'Océanie a également relevé les défis liés au manque de ressources qui ont été mis en exergue par le Secrétariat.

76. En ce qui concerne la Décision 13.1, la région a marqué son accord avec la recommandation du Secrétariat de se concentrer sur les activités encore réalisables. S'agissant de la Décision 13.4, l'Océanie a appuyé l'approche du Secrétariat pour faire avancer les travaux sur le suivi du SPMS et apprécié le calendrier détaillé proposé. Il serait utile d'avoir des éclaircissements sur quatre points :
- Qui est censé entreprendre le travail d'élaboration d'options pour le suivi du SPMS, et le recrutement d'un consultant est-il envisagé, comme cela a été fait pour la rédaction du SPMS ?
 - Comment ce travail sera-t-il financé et des ressources sont-elles déjà allouées ?
 - Les étapes 6 et 7 du calendrier font référence à des « options ». Cela signifie-t-il un projet de nouveau plan stratégique, ou autre chose ?
 - L'étape 8 indique que ces options seront examinées par le Comité permanent en 2023. Cela se fera-t-il par consultation électronique, ou lors d'une réunion du Comité ?
77. Le représentant du Royaume-Uni s'est déclaré favorable à l'alignement de la révision du SPMS sur le Cadre mondial et s'est félicité de l'appel à la mobilisation de ressources lancé par le Secrétariat et appuyé par l'Allemagne. Le Royaume-Uni s'est dit préoccupé par le délai fixé pour permettre aux Parties de fournir des informations en temps utile, étant donné qu'il est peu probable que le Cadre mondial soit finalisé avant la mi-2022. Il pourrait être utile de convoquer un groupe de contact pour examiner ces points plus en détail.
78. La représentante de la Wildlife Conservation Society (WCS) a rappelé que la prochaine COP de la CITES avait fixé la date limite pour la soumission des propositions à juin 2022 et a conseillé que cela soit pris en compte dans le calendrier du SPMS, notamment eu égard à la collaboration en cours entre la CMS et la CITES.
79. Le Président a demandé au Secrétariat de répondre aux points soulevés.
80. Répondant à la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat a indiqué qu'il prévoit d'obtenir un appui sous la forme de consultants pour aider à la compilation, à l'analyse et à l'élaboration d'options pour le suivi des SPMS. L'ampleur de ce travail dépendra des ressources financières et humaines mobilisées, mais un appui limité a déjà été obtenu. Le Secrétariat table actuellement sur un budget indicatif de 30 000 euros et est en train de collecter des fonds en conséquence. Un appui volontaire supplémentaire, y compris en ressources humaines, comme l'a mentionné l'Allemagne, serait le bienvenu. La forme que prendra la proposition à la COP14 n'est pas encore définie. Le Secrétariat ne s'attendait pas nécessairement à ce qu'il s'agisse d'un nouveau plan stratégique sous la forme de l'actuel SPMS, il s'agissait d'une question ouverte dans laquelle les orientations du Comité permanent ont joué un rôle déterminant. De même, aucune décision n'a été prise quant à savoir si les réactions du Comité sur les options, à terme, devraient revêtir la forme d'une réunion ou de consultations virtuelles. Cette question a également été soumise à l'examen et aux conseils du Comité permanent. En ce qui concerne la proposition du Royaume-Uni de créer un groupe de contact sur cette question, il appartient au Président d'en décider.
81. Le Président a estimé que le Secrétariat avait répondu aux questions soulevées, qu'il semblait y avoir un large consensus, ainsi qu'un soutien pour l'approche et les propositions du Secrétariat, et que le Comité permanent pouvait les confirmer sans qu'il soit nécessaire de constituer un groupe de contact.

11. Révision du format de rapport national

82. Ce point a été examiné en séance plénière le 21 septembre, débattu par un groupe de contact le 23 septembre et clos en séance plénière le 28 septembre.

Séance plénière du 21 septembre

83. Le Président a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.11 « Révision du format de rapport national » et a demandé au Secrétariat de présenter ce document.
84. Le Secrétariat rappelle que, par sa Décision 13.14, la COP13 a confié au Secrétariat le soin d'élaborer une proposition de révision du format de rapport national à soumettre à la COP14. Dans la même décision, le Secrétariat a été chargé de soumettre le projet de proposition à la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent pour examen et approbation, le cas échéant.
85. En outre, la COP13 a mentionné, dans plusieurs autres décisions référencées dans le document 11, la nécessité d'améliorer la collecte d'informations concernant les actions menées par les Parties dans le but de remplir leurs engagements au titre de la Convention par l'intermédiaire, entre autres, du mécanisme de rapports nationaux.
86. Conformément à la Décision 13.14, le Secrétariat a élaboré une proposition de révision du format de rapport national et du document d'orientation connexe. Celles-ci figurent aux annexes 1 et 2 du document 11, qui expliquent plus en détail les grands principes et fondements appliqués dans l'élaboration de la proposition.
87. Le Secrétariat a également élaboré un exemple de ce type de « document d'orientation supplémentaire » en lien avec l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices. Cet exemple est inclus à l'annexe 3 du document 11. Dans l'éventualité où ce concept de document d'orientation supplémentaire serait considéré comme utile, l'approche pourrait être étendue à d'autres sujets.
88. Le Président a invité les participants à faire part de leurs observations, rappelant que les délégués désireux de proposer des modifications spécifiques pouvaient les soumettre par écrit au Secrétariat.
89. La représentante de la Nouvelle-Zélande, parlant au nom de l'Océanie, a déclaré que la région était satisfaite des révisions proposées, mais qu'elle soumettrait des modifications rédactionnelles pour plus de clarté. Étant donné que le format de rapport national suit de près la structure du Plan stratégique, il serait souhaitable de réduire au minimum les changements apportés au format. Les orientations supplémentaires proposées à l'annexe 3 sont très utiles et l'Océanie appuie cette approche mais souhaiterait savoir quels autres sujets pourraient être abordés.
90. Le représentant de la France a remercié le Secrétariat pour son travail sur cette question et a souligné qu'il importait d'éviter les doublons ou les chevauchements inutiles dans les obligations de rapport au titre de la CMS et d'autres AME.
91. La représentante de la Croatie a quant à elle estimé que l'intérêt des révisions du format de rapport national n'apparaîtra clairement qu'une fois le formulaire utilisé. Elle a demandé si les orientations supplémentaires sur le changement climatique nécessiteraient un surcroît de travail de la part des Parties pour compléter le rapport national sur ce sujet. Un certain degré de chevauchement entre les exigences en matière de rapports des AME est inéluctable, d'autant plus que la pandémie de COVID-19 a entraîné des retards dans la mise en œuvre de certains mécanismes de rapports nationaux.
92. Le représentant du Royaume-Uni s'est associé aux observations faites par la Nouvelle-Zélande. Il convient de trouver un juste équilibre afin de parvenir à un format qui soit à la fois bénéfique et pas trop lourd. La simplicité est essentielle à cet égard, et le Royaume-Uni se demande si toutes les propositions du Secrétariat sont proportionnées ou non.

93. Le Président a confirmé qu'un groupe de contact serait convoqué pour examiner plus en détail les questions soulevées. Il a néanmoins invité le Secrétariat à formuler d'autres observations sur ces points.
94. Le Secrétariat a rappelé que plusieurs décisions de la COP13 exigeaient que les Parties fournissent des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre ; le changement climatique avait été choisi comme exemple. Le but des « orientations supplémentaires » sur le changement climatique n'était pas d'allonger le questionnaire, mais plutôt de donner des conseils sur le type d'informations à fournir pour répondre aux questions existantes, en vue d'obtenir des rapports plus cohérents et comparables. Si l'approche proposée est jugée utile et précieuse, des orientations similaires pourraient être élaborées sur d'autres sujets pour lesquels la COP13 a demandé une meilleure collecte d'informations, dans le cadre du processus d'établissement des rapports nationaux, sur les mesures prises par les Parties pour s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention. Une liste des décisions pertinentes figure au paragraphe 5 du document 11. Le but est d'aider les personnes qui remplissent le formulaire à mieux comprendre ce qui est demandé, et non d'accroître leur charge de travail. Concernant l'alignement des rapports au titre de la CMS et ceux d'autres AME, l'approche adoptée consiste à indiquer aux Parties où des informations pertinentes peuvent exister dans le cadre d'autres instruments afin d'éviter les doublons et de contribuer à assurer la cohérence. Il s'agit d'un avis consultatif seulement, mais cela explique la présence de ces références. Le Secrétariat n'est pas en mesure d'exprimer un point de vue sur l'utilité générale du modèle actuel comme l'a demandé le Royaume-Uni, mais il a fourni une analyse complète à la COP13, qui est probablement le meilleur point de référence. Le Secrétariat a compris que le modèle pour la COP13 était approuvé et qu'aucune refonte radicale n'était nécessaire. Les ajustements ont donc été limités. Le Secrétariat s'est efforcé de ne pas alourdir la charge des rapports mais de limiter toute révision aux mises à jour nécessaires à la suite des décisions de la COP13, ainsi que d'améliorer la clarté de quelques points.

Plénière du 28 septembre :

95. La représentante de la Nouvelle-Zélande, s'exprimant en sa qualité de Présidente du groupe de contact qui s'est réuni le 23 septembre, a indiqué que le groupe de contact avait bénéficié d'une forte participation, avec 54 participants représentant toutes les régions du Comité permanent. Le groupe a examiné la version du format de rapport national figurant à l'annexe 2 du document UNEP/CMS/StC52/Doc.11, en y ajoutant les observations de la région Océanie présentées lors du débat en plénière du 21 septembre. Le groupe a ensuite procédé à l'examen du format section par section. Quelques suggestions ont été avancées : a) des modifications d'ordre rédactionnel visant à améliorer la clarté ; b) l'élaboration d'orientations afin d'apporter les éclaircissements nécessaires concernant les réponses ; et c) l'ajout de références aux résolutions pertinentes. Le groupe a en particulier travaillé sur la section X « Menaces et pressions affectant les espèces migratrices », en cherchant à faire en sorte que les sujets soient placés sous les rubriques les plus logiques et que les orientations contiennent suffisamment de détails.
96. À l'issue des discussions du groupe de contact, le Secrétariat a modifié le document concernant le format de rapport national pour tenir compte des conclusions du groupe. Le document révisé a été envoyé par courrier électronique aux participants au groupe de contact, qui ont ainsi eu la possibilité de formuler d'autres observations s'ils le souhaitaient. Des observations ont été reçues de trois participants et ont été prises en considération dans une nouvelle version, disponible dans la section des documents de la réunion de la page web de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent, en tant que document 11. À la suite de la publication du document 11, deux autres observations sur la section X ont été présentées par la représentante de l'Australie. Ces commentaires, mineurs, visaient à améliorer la clarté. Lorsque le document aura été finalisé par la cinquante-deuxième

réunion du Comité permanent, le Secrétariat prévoit de procéder à une nouvelle vérification de la rédaction et de la cohérence, ce qui signifie que d'autres modifications mineures pourraient être apportées à ce moment-là.

97. Le groupe de contact avait également été prié d'examiner le document UNEP/CMS/StC52/Doc.11/Annex 3 « Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices ». L'annexe 3 est un exemple d'« orientations supplémentaires » – dans ce cas, relatives au changement climatique – qui feraient partie des orientations générales pour l'établissement des rapports nationaux. Le groupe a examiné ce document mais n'avait pas d'autres observations à formuler.
98. Enfin, le Président du groupe de contact a remercié toutes les personnes qui y avaient pris part.
99. Le Président a invité les participants à commenter le document CRP11.
100. Le représentant du Royaume-Uni a fait valoir que la longue liste de résolutions et décisions figurant à la fin de la section X du questionnaire était peut-être totalement ou partiellement redondante, puisque toutes, ou la plupart d'entre elles, étaient maintenant mentionnées dans les orientations intégrées au document.
101. Le Secrétariat a confirmé que c'était bien le cas et a convenu que la liste pouvait être supprimée. Dans le cadre de ses vérifications finales, le Secrétariat veillera également à ce qu'aucune résolution ou décision particulièrement pertinente n'ait été omise par inadvertance.
102. Le représentant de l'Allemagne a demandé au Secrétariat de mettre à la disposition des Parties les feuilles de calcul Excel contenant les informations contenues dans les rapports nationaux soumis à la COP13. Cela faciliterait la préparation des rapports à la COP14.
103. Le Secrétariat a confirmé que cela serait fait, moyennant quelques ajustements pour tenir compte des décisions prises par la COP13.
104. En réponse à une question de la représentante de l'Australie, le Secrétariat a confirmé, comme l'a mentionné le Président du groupe de contact, que deux modifications supplémentaires présentées par l'Australie ne figuraient pas dans le document 11, mais qu'elles étaient relativement mineures et qu'elles se limitaient à améliorer la clarté des orientations.
105. Sur proposition du Président, la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent a adopté les révisions du format de rapport national contenues dans le document CRP11, en tenant compte des éclaircissements apportés par le Secrétariat.

12. Mise en œuvre du processus des Actions concertées

106. Ce point a d'abord été examiné en plénière le 22 septembre et a été clos le 28 septembre.

Séance plénière du 22 septembre

107. Le Président a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.12 « Mise en œuvre du processus d'Actions concertées » et a invité le Président du Conseil scientifique à le présenter.

108. Le Président du Conseil scientifique a rappelé que le processus associé aux Actions concertées et coopératives avait fait l'objet de discussions lors de plusieurs COP de la CMS. Il est significatif que la COP11 ait décidé que les Actions concertées (normalement pour des espèces sélectionnées inscrites à l'Annexe I) et les Actions coopératives (normalement pour des espèces sélectionnées inscrites à l'Annexe II) devraient être regroupées et désignées comme Actions concertées uniquement.
109. En outre, le processus de proposition, de modification, d'approbation et de rapport sur les Actions concertées a été consolidé en une seule décision, la Résolution 12.28, lors de la COP12. Cette même résolution prévoyait aussi des directives pour l'application du processus des Actions concertées. Toutefois, l'expérience acquise depuis la COP12 a mis en évidence une certaine divergence entre les procédures énoncées dans la Résolution 12.28 et les procédures suivies dans la pratique. À ce titre, la 5^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique a examiné la Résolution 12.28 dans son intégralité et a accepté les révisions proposées en vue de mieux aligner les procédures énoncées dans la Résolution sur la pratique courante. Le Comité de session a estimé qu'il serait approprié que la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent étudie ces suggestions, la Résolution 12.28 portant à la fois sur des questions de procédure et sur des questions de politique générale.
110. Les amendements proposés à la Résolution 12.28 (Rev.COP13) et à son Annexe 1 intégrale, clairement désignés comme des suggestions de suppression ou d'insertion, sont contenus dans l'Annexe 1 du document UNEP/CMS/StC52/Doc.12. Le Président du Comité de session a souhaité proposer une modification supplémentaire, à savoir la suppression du paragraphe 5 de l'étape 1. Ce paragraphe est maintenant redondant en raison des modifications proposées par le Comité de session au paragraphe 1 de l'étape 1.
111. Les participants à la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent ont été invités à examiner et à approuver les recommandations du Conseil scientifique, en ce compris la suppression du paragraphe cité.
112. Le Président a invité les participants à faire part de leurs observations.
113. La représentante de la Nouvelle-Zélande a déclaré que la région Océanie était satisfaite des modifications proposées par le Comité de session, y compris la suppression du paragraphe 5 de l'étape 1.
114. Le représentant de la Fondation Born Free a largement appuyé les amendements proposés à la Résolution 12.28 (Rev.COP13), mais a souhaité présenter quelques suggestions supplémentaires. Celles-ci ont été lues dans leur intégralité et concernaient le paragraphe 3 du dispositif de la Résolution et quatre paragraphes de son Annexe 1.
115. Le Président a demandé s'il y avait des objections à la suppression du paragraphe 5 de l'étape 1 dans l'Annexe 1 de la Résolution 12.28 (Rev.COP13). En l'absence d'objections, le Président a confirmé que cet amendement était approuvé.
116. Le représentant de l'Allemagne a appuyé cet amendement spécifique mais a demandé la possibilité d'étudier par écrit les propositions de la Fondation Born Free avant de prendre une décision concernant le reste du document.
117. Le représentant du Royaume-Uni a souscrit à la demande présentée par l'Allemagne.
118. Le Président a demandé à la Fondation Born Free de soumettre ses propositions par écrit afin que le Secrétariat puisse préparer un document de séance (CRP) pour examen plus approfondi par la plénière.

Plénière du 28 septembre :

119. Le Président a rappelé qu'au cours de la plénière du 22 septembre, les délégués avaient fait des suggestions visant à modifier la proposition d'amendement de la Résolution 12.28 (Rev.COP13). Ces suggestions sont désormais disponibles sous la cote Doc.12.
120. Le Secrétariat a remarqué que le document 12 incorporait également une révision entreprise par le Secrétariat aux fins de la cohérence. Les amendements proposés par les Parties et les modifications de cohérence apportées par le Secrétariat étaient incorporés dans le texte même, avec un suivi des modifications, tandis que les propositions des observateurs étaient indiquées sous la forme de commentaires en marge et n'étaient pas encore reprises dans le texte à proprement parler. Après la finalisation et la mise en ligne du document, le Secrétariat a repéré quelques autres points rédactionnels mineurs. Il a estimé que ces modifications ne nécessitaient pas une nouvelle révision, mais souhaitait attirer l'attention sur ces modifications supplémentaires proposées et demander l'approbation du Comité permanent lorsque les sections pertinentes seraient à l'examen.
121. Le Président a invité les participants à examiner le document 12 section par section et a prié le Secrétariat de le mettre en ligne à l'intention de tous les participants.
122. La réunion a approuvé tous les changements signalés et les amendements proposés inclus dans le document 12, à l'exception des suggestions de la Fondation Born Free de conserver l'étape 1.2, marquée pour suppression, et de modifier l'étape 5.4 pour y inclure une référence à la présentation de rapports conjoints par les Parties au Conseil scientifique. La suppression de l'étape 1.2 a donc été confirmée, et l'étape 5.4 est restée telle qu'elle était rédigée dans le document 12.
123. Les participants ont approuvé les autres modifications rédactionnelles mineures proposées par le Secrétariat.
124. Le représentant de l'Arabie saoudite a estimé que l'étape 1.1 pourrait être plus claire si elle précisait le délai de soumission de 150 jours, au lieu d'utiliser la formulation « dans le même délai que celui applicable aux propositions d'inscription ».
125. Le représentant de l'Arabie saoudite a proposé un amendement au début de l'étape 5.2 visant à inclure la mention des États de l'aire de répartition non Parties (tel qu'indiqué également dans la section pertinente du document 12, sous la forme d'une proposition de la Fondation Born Free).
126. Diverses variantes possibles de l'étape 5.2 ont été examinées, avec des contributions de l'Arabie saoudite, du Royaume-Uni, de la Fondation Born Free et de la Wildlife Conservation Society.
127. Les participants ont approuvé la formulation suivante, qui a été lue par le Secrétariat : « Demande aux Parties et invite les non-Parties qui sont des États de l'aire de répartition d'espèces... », mais ils ont observé que d'autres ajustements rédactionnels seraient en conséquence nécessaires dans la même phrase.
128. Le Président a confirmé que toutes les propositions de révision de la Résolution 12.28 (Rev.COP13) avaient maintenant été examinées par le Comité permanent, qu'un accord avait été trouvé sur celles à inclure dans une proposition à soumettre à la COP14 et que le Secrétariat serait chargé d'apporter tout ajustement rédactionnel nécessaire.

13. Améliorer le processus et les résultats des propositions d'inscription aux annexes

129. Ce point a d'abord été examiné en séance plénière le 22 septembre, puis débattu par un groupe de contact le 24 septembre et clos en séance plénière le 28 septembre.

Séance plénière du 22 septembre

130. Le Président a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.13/Rev.1 intitulé « Améliorer le processus et les résultats des propositions d'inscription aux annexes ». Le Comité permanent a été invité à fournir des orientations et à prendre toute décision appropriée. Le Président a invité la représentante de la Nouvelle-Zélande à présenter le document.
131. La représentante de la Nouvelle-Zélande, parlant au nom de la région Océanie, a confirmé que le document avait été établi conjointement avec la région Amérique latine et Caraïbes. Cette proposition a été élaborée à la lumière des préoccupations suscitées par le manque de consultations avec les États de l'aire de répartition et par la prise en compte insuffisante des recommandations du Conseil scientifique au cours du processus d'inscription des espèces aux annexes de la CMS. Cela pourrait amener la Conférence des Parties à prendre des décisions qui ne seraient pas nécessairement fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles ou qui seraient incomplètes ou incorrectes. Cela risquait de compromettre le processus d'inscription et, éventuellement, la Convention elle-même. Le présent document de travail a pour but d'améliorer le processus de proposition d'inscription afin qu'il puisse contribuer aussi efficacement que possible à la réalisation des objectifs de la Convention. Il souligne l'importance de consultations solides avec les États de l'aire de répartition. Il cherche également à renforcer le poids des recommandations du Conseil scientifique et à souligner les obligations et les orientations de la CMS en ce qui concerne les propositions d'inscription, en particulier pour ce qui est des consultations avec les États de l'aire de répartition, tout en reconnaissant que des améliorations ont été apportées au fil du temps. Enfin, il est recommandé que le Comité permanent convienne de créer un groupe de travail intersessions qui serait chargé de recenser toutes les options appropriées pour améliorer le processus de proposition d'inscription afin d'encourager et d'améliorer la consultation. Le projet de mandat du groupe de travail proposé figure en annexe, l'objectif étant que le groupe s'emploie, entre les sessions, à formuler des projets de recommandations à l'intention de la cinquante-troisième réunion du Comité permanent.
132. En conclusion, la représentante de la Nouvelle-Zélande a noté qu'un document sur ce sujet avait été soumis à la 5^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique pour examen. Les débats avaient porté sur le mandat du Comité de session, qui est de fournir les meilleurs avis scientifiques disponibles sur les propositions d'inscription. Étant donné que la question portait sur la gouvernance et les aspects administratifs, le Comité de session avait renvoyé la question au Comité permanent pour qu'il l'examine plus avant.
133. Le Président a invité les participants à formuler leurs observations et à poser des questions.
134. Le représentant de l'Italie a reconnu que la consultation n'avait pas toujours été idéale par le passé. Toutefois, la décision prise lors de la COP13 a permis d'élargir la consultation. La position des États membres de l'UE est que les règles actuelles relatives à l'inscription aux annexes sont adaptées et qu'il n'y a aucune indication solide qu'elles devraient être modifiées. En outre, il n'est pas nécessaire de créer un groupe de travail avant de vérifier si les procédures nouvellement adoptées fonctionnent.
135. Le représentant de Monaco a convenu qu'il n'était pas forcément nécessaire de réviser l'ensemble du processus de proposition d'inscription, mais plutôt de souligner la nécessité d'une meilleure coordination entre les États de l'aire de répartition et entre les États de l'aire

de répartition et ceux qui soumettent des propositions d'inscription aux annexes. Des orientations supplémentaires sur ce point pourraient éventuellement se révéler utiles.

136. Le représentant de l'Allemagne a estimé que la consultation était un élément essentiel du processus de proposition d'inscription et qu'il était utile que le document de travail mette l'accent sur ce point. L'Allemagne a souscrit à l'avis exprimé par l'Italie quant aux réserves des États membres de l'UE au sujet de la nécessité de créer un groupe de travail. Cette démarche semble prématurée, puisque les règles renforcées n'ont été adoptées qu'à la COP13. Le Secrétariat manque déjà de temps et de ressources pour mettre en œuvre bon nombre des décisions prises par la COP13 et il convient d'en tenir compte avant de rouvrir un dossier déjà tranché. Cela ne constituerait pas une utilisation judicieuse des maigres ressources disponibles.
137. Le représentant de la France s'est associé aux observations faites par l'Italie et l'Allemagne. Les règles n'ont été mises à jour qu'il y a 18 mois et il faut d'abord évaluer leur efficacité dans la pratique.
138. Le représentant du Brésil s'est félicité du document de travail, qui souligne l'importance d'un processus de consultation solide. Le Brésil soutient la création d'un groupe de travail. Toutefois, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, le processus d'inscription aux annexes ne devrait pas être lourd au point d'entraver les propositions d'inscription ou l'autonomie des États. Le groupe de travail doit donc refléter la situation différente des Parties et être équilibré au niveau régional.
139. Les représentants du Portugal, du Sénégal et de la Suède se sont ralliés aux positions de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, soulignant la nécessité d'évaluer les règles adoptées à la COP13 avant de créer un groupe de travail chargé d'envisager de nouvelles modifications. De l'avis général, il faut améliorer les consultations, mais cela ne nécessite tout de même pas la création d'un groupe de travail.
140. Le représentant du Sénégal a fait observer qu'à la lumière de son expérience de membre du Conseil scientifique depuis plus de 15 ans, chaque recommandation du Conseil scientifique relative aux propositions d'inscription aux annexes était fondée uniquement sur des faits scientifiques.
141. Le représentant du Royaume-Uni a reconnu qu'il était souhaitable de tenir des consultations efficaces. Compte tenu de la diversité des points de vue exprimés, il serait utile de convoquer un groupe de contact pour examiner la question plus en détail.
142. La représentante de l'Australie a souscrit à une grande partie des avis exprimés, et en particulier à l'observation de Monaco selon laquelle il n'était pas nécessaire de réviser l'ensemble de la procédure d'inscription pour renforcer la consultation. C'est bien là le sujet du document de travail. L'analyse a montré que 18 % seulement des propositions d'inscription soumises à la COP13 avaient fait l'objet de consultations avec tous les États de l'aire de répartition. Or, le processus ne nécessiterait pour l'essentiel que quelques retouches pour encourager une plus large consultation avec les États de l'aire de répartition avant que des propositions d'inscription ne soient soumises. Le document ne propose pas un processus entièrement nouveau, mais simplement toute mesure qui serait utile pour encourager l'échange d'informations et une meilleure consultation au sujet des propositions d'inscription. Ainsi, les propositions d'inscription recueilleraient plus probablement un soutien unanime du Conseil scientifique et de la COP. Le principe fondateur de la CMS repose sur la nécessité pour les pays de se rassembler pour conserver les espèces qui voyagent autour du monde. Cela nécessite un travail collégial et collaboratif, et c'est pourquoi ce document proposait de constituer un groupe de travail pour voir s'il existe des choses simples à faire pour améliorer cet aspect du processus de proposition d'inscription. La représentante de l'Australie a appuyé la proposition du Royaume-Uni de convoquer un

groupe de contact pour examiner la question plus en détail au cours de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent.

143. Le Président a consulté le Secrétariat et confirmé qu'il convoquerait un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour.

Séance plénière du 28 septembre

144. Le Président a indiqué qu'un groupe de contact s'était réuni le 24 septembre pour échanger des vues et des idées sur le processus de proposition d'inscription. Il a invité M^{me} Tilotama Verma, Présidente du groupe de contact (Inde), à rendre compte des débats qui ont eu lieu.

145. Celle-ci a indiqué que 54 participants avaient assisté à la réunion virtuelle du groupe de contact.

146. Le groupe de contact a souligné l'importance des consultations avec les États de l'aire de répartition en tant qu'étape nécessaire à l'élaboration de propositions d'inscription à tous les stades du processus. Si le processus administratif mis en œuvre avant la COP13 encourageait la consultation sur les propositions d'inscription, il était spécifiquement axé sur la consultation après la soumission d'une proposition d'inscription. L'impossibilité de consulter les États de l'aire de répartition avant la soumission a été reconnue comme une lacune considérable.

147. Le groupe de contact a également réaffirmé l'importance d'une planification minutieuse afin de laisser suffisamment de temps pour les consultations avant de soumettre une proposition d'inscription, il a appuyé l'élaboration conjointe de propositions d'inscription par les États de l'aire de répartition et il a encouragé à faire un plus grand usage de la latitude offerte par la CMS pour les propositions d'inscription applicables aux populations régionales identifiées comme moyen d'accroître l'attention et de renforcer les actions ciblées.

148. Tout en notant que la responsabilité des consultations avec les États de l'aire de répartition incombe au(x) auteur(s) de la proposition d'inscription, le groupe de contact a recommandé un certain nombre de mesures pratiques que le Secrétariat devrait prendre pour aider les Parties désireuses de soumettre des propositions, à savoir :

1. la fourniture d'informations supplémentaires et de documents d'appui sur le site web de la CMS, et notamment :
 - a. un calendrier indicatif pour l'élaboration et la présentation des propositions d'inscription, en ce compris les consultations avec les autres États de l'aire de répartition, avant et après la présentation des propositions d'inscription,
 - b. des exemple(s) de bonne(s) pratique(s) de propositions d'inscription, et
 - c. un modèle de lettre de demande d'informations à d'autres États de l'aire de répartition, à envoyer soit directement aux États recensés, soit au Secrétariat pour incorporation dans une notification ;
2. la fourniture d'une assistance pour l'identification des États de l'aire de répartition pour les espèces concernées, notamment dans les cas où cela peut ne pas être simple, par exemple les espèces marines dans les eaux internationales :
 - a. en diffusant une notification pour informer toutes les Parties de l'élaboration de propositions d'inscription aux annexes de certaines espèces, en demandant aux États de l'aire de répartition de s'identifier auprès du ou des promoteurs, et
 - b. en fournissant un appui en matière de communication sur les meilleurs moyens de dialoguer avec les autres Parties concernées.

149. Le groupe de contact a en outre recommandé que le Comité permanent :
- prenne note des discussions qui ont eu lieu ;
 - réaffirme l'importance de la consultation des États de l'aire de répartition dans le cadre du processus d'élaboration des propositions d'inscription ;
 - réaffirme qu'il importe que les Parties respectent le processus établi dans la Résolution 13.7, en particulier les paragraphes concernant les consultations avec les États de l'aire de répartition ;
 - réaffirme l'utilité du processus administratif convenu lors de la quarante-huitième réunion du Comité permanent, qui était axée sur la consultation après la présentation d'une proposition d'inscription aux annexes et offrait aux auteurs de propositions d'inscription la possibilité de répondre explicitement aux observations et recommandations formulés par le Conseil scientifique et les Parties intéressées, avant que les propositions d'inscription aux annexes ne soient examinées par la Conférence des Parties ; et
 - demande au Secrétariat de continuer à soutenir les Parties pendant les phases d'élaboration et de soumission du processus de proposition d'inscription et de mettre en œuvre les mesures mentionnées ci-dessus.
150. Le représentant du Royaume-Uni s'est félicité du débat ouvert et constructif qui a eu lieu au sein du groupe de contact et a appuyé les recommandations de celui-ci. Le Royaume-Uni est disposé à apporter son concours à la poursuite de l'élaboration de l'une quelconque des orientations mentionnées si cela s'avère utile.
151. Le représentant de l'Allemagne a lui aussi estimé que le débat avait été fructueux et que le groupe de contact était parvenu à un très bon résultat. Il devrait toutefois être clair que les recommandations du groupe de contact ne transfèrent pas la responsabilité des propositions d'inscription au Secrétariat, mais que l'intention est de trouver des moyens simples par lesquels le Secrétariat pourrait apporter son aide. L'Allemagne ne souhaiterait pas voir imposer une charge supplémentaire importante au Secrétariat, mais appuie pleinement les recommandations.
152. En l'absence d'autres observations, et sur proposition du Président, le Comité permanent a fait siennes les recommandations formulées par le groupe de contact.

14. Nomination d'un Conseiller désigné par la COP

153. Ce point a été examiné et clos en plénière le 22 septembre.
154. Le Président a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.14 « Nomination d'un Conseiller désigné par la COP ». Le Président a informé les participants que depuis la finalisation et la publication du document 14 par le Secrétariat, le Brésil a retiré sa candidature au poste de Conseiller désigné par la COP. Il a demandé au Secrétariat de résumer les principaux points du document.
155. Le Secrétariat rappelle que, à la suite d'une recommandation du Comité de session du Conseil scientifique, la COP13 a convenu de la création d'un poste de Conseiller désigné par la COP au Comité de session afin de couvrir les domaines des espèces envahissantes, des maladies, des animaux sauvages, des insectes, des parasites marins et des plantes nuisibles. Toutefois, la COP13 n'a pas été en mesure de faire de désignation à ce poste, en raison de la soumission tardive des candidatures, et a chargé le Comité permanent, en consultation avec le Comité de session, de conclure le processus.
156. Des candidatures appropriées avaient été demandées aux Parties par l'intermédiaire d'une notification de la CMS précisant les informations requises pour chaque candidature. Au total, sept candidatures ont été reçues. Leur liste figure dans l'annexe au document 14. Au

nom du Président du Conseil scientifique, le Secrétariat a transmis les candidatures aux membres du Comité de session, les invitant à exprimer leurs préférences quant au candidat à désigner. Sur la base de ces préférences, trois candidats ont été recommandés au Comité permanent pour examen. Par ordre de préférence, il s'agit des personnes suivantes :

1. Ruth Cromie
2. Prof. Ursula Höfle
3. Tatiani Elisa Chapla

157. Toutefois, comme le Président l'a déjà mentionné, le gouvernement brésilien a retiré la candidature de Tatiani Chapla. Par conséquent, il ne reste que deux candidates recommandées par le Comité de session pour examen par le Comité permanent en vue d'une désignation pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14.
158. Le Président du Conseil scientifique a confirmé le processus suivi par le Comité de session. Lors de sa 5^e réunion, le Comité de session a conclu que, compte tenu des priorités mondiales actuelles, la préférence devrait être accordée aux candidats ayant une expertise dans le domaine des maladies des espèces sauvages afin de permettre à la CMS de recueillir les meilleurs avis scientifiques sur ce sujet. Les deux candidates restantes sont toutes deux excellentes dans leur domaine et l'une comme l'autre fournira à la CMS l'expertise et la direction proactive nécessaires.
159. Le Président a invité les participants à faire part de leurs observations.
160. Le représentant de l'Allemagne a souscrit aux observations du Président du Conseil scientifique et a convenu que le Comité de session avait identifié les deux meilleures candidates.
161. Les représentants de l'Italie, de Monaco et du Royaume-Uni ont appuyé la candidature de Ruth Cromie au poste de Conseillère désignée par la COP.
162. Le Président a pris note des déclarations de soutien à la candidature de Ruth Cromie et a demandé s'il y avait des objections à sa désignation. En l'absence d'objections, le Président confirme que Ruth Cromie a été choisie à l'unanimité comme Conseillère désignée par la COP pour les espèces envahissantes, les maladies, les animaux sauvages, les insectes, les parasites marins et les plantes nuisibles.

15. Exécution du programme de travail (2020-2023)

163. Ce point a été examiné et clos en plénière le 21 septembre.
164. Le Président a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.15 « Exécution du Programme de travail (2020-2023) ». Il a confirmé qu'il était demandé au Comité permanent de prendre note du document et de fournir des observations et des orientations au Secrétariat.
165. Le Secrétariat a présenté un résumé du document UNEP/CMS/StC52/Doc.15. Le Programme de travail 2020-2023 s'est révélé être un outil important pour guider les travaux du Secrétariat et ses efforts de collecte de fonds. Toutefois, ce programme était très ambitieux et, jusqu'à présent, le Secrétariat n'a pu obtenir qu'une partie du budget total requis pour la période intersessions (à l'exclusion des dépenses de personnel et d'autres éléments couverts par le budget de la CMS convenu à la COP13). Ce document contient un compte rendu détaillé de l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail et comprend deux sections : un rapport descriptif, indiquant les défis auxquels le Secrétariat a été confronté et les étapes prévues pour mener à bien chaque activité, et un tableau

donnant un bref aperçu à l'aide d'un système d'évaluation reposant sur des feux tricolores, avec une indication des fonds collectés et des donateurs concernés.

166. Parmi les activités spécifiques décrites en détail dans le document, la présentation a mis en évidence l'état d'avancement des travaux sur :
- l'élaboration d'un Atlas des migrations animales ;
 - l'examen de l'état de conservation des espèces migratrices ;
 - les maladies de la faune sauvage et les espèces migratrices ;
 - la pollution lumineuse ;
 - un large éventail d'initiatives, parmi lesquelles des plans d'action pour la conservation, des mémorandums d'entente, des groupes de travail et des mesures spécifiques aux menaces, prises pour améliorer l'état de conservation des espèces migratrices aquatiques, terrestres et aviaires ;
 - la gestion de l'information, les communications et la sensibilisation ;
 - le renforcement des capacités.
167. De plus amples détails sur l'ensemble de ces travaux figurent dans le document 15.
168. La représentante de la Wildlife Conservation Society (WCS) a remercié le Secrétariat pour son excellent rapport et a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de la famille élargie de la CMS. Elle a noté que la question des liens entre les espèces sauvages et les maladies humaines n'avait pas été reconnue comme une priorité majeure à la COP13. En faisant avancer le Programme de travail, il est important de mettre en évidence la question de la transmission des zoonoses à l'interface humain-faune sauvage.
169. En réponse à une question du représentant de l'Arabie saoudite, le Secrétariat a souligné que la responsabilité de la modification des annexes de la CMS incombait aux Parties et que le Secrétariat ne prenait pas d'initiatives directes sur cette question. Toutefois, certaines activités prescrites par la COP13 étaient pertinentes. D'ici la COP14, plusieurs espèces inscrites à l'Annexe I auront été évaluées en détail afin de donner des conseils aux Parties sur les espèces qui pourraient faire l'objet de futures propositions de radiation que les Parties pourraient souhaiter présenter.
170. Le représentant du Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement du Conseil scientifique a souligné que les travaux sur la prévention de l'empoisonnement ne devraient pas seulement porter sur le plomb dans les zones humides, il conviendrait également de tenir compte des effets d'autres toxines, telles que les pesticides et le mercure.
171. Le Secrétariat a pris note de ce commentaire et a rappelé que la Résolution 11.15 faisait largement référence aux pesticides et à la prévention de leur utilisation préjudiciable.

16. Mandat pour le groupe spécial intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb

172. Ce point a d'abord été examiné en plénière le 22 septembre et clos le 28 septembre.

Séance plénière du 22 septembre

173. Le Président a renvoyé les participants au document UNEP/CMS/StC52/Doc.16 « Mandat pour le groupe spécial intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb » et a demandé au Secrétariat de présenter ce point de l'ordre du jour.
174. Le Secrétariat a rappelé que la COP13 de la CMS, par sa Résolution 11.15 (Rev.COP13), avait réaffirmé les Lignes directrices pour prévenir les risques d'empoisonnement des

oiseaux migrateurs adoptées par la COP11 et demandé aux Parties de mettre en œuvre lesdites Lignes directrices. Dans la même Résolution, elle chargeait a) le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, de convoquer un groupe spécial intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb pour accélérer la mise en œuvre des Lignes directrices ; et b) le Comité permanent d'élaborer le mandat du groupe spécial lors de sa deuxième réunion après la COP13, en s'inspirant du mandat adopté lors de la COP12 pour le Groupe de travail sur le plomb. En outre, les Décisions 13.39 et 13.40 de la COP13 encourageaient les Parties et d'autres organisations à fournir un appui financier et technique au Secrétariat pour le fonctionnement du groupe spécial intergouvernemental et chargeaient le Secrétariat de convoquer le groupe spécial dès que possible, après l'approbation de son mandat par le Comité pertinent. Il a donc été demandé à la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent d'examiner, de réviser, le cas échéant, et d'approuver le projet de mandat.

175. Le Président a invité les participants à faire part de leurs observations.
176. Le représentant de l'Allemagne a estimé que la création du groupe spécial intergouvernemental était une avancée bienvenue. Il a confirmé que l'Allemagne était disposée à participer au groupe spécial et a attiré l'attention sur les travaux connexes de la Commission européenne dans le cadre du règlement REACH. L'Allemagne a recommandé qu'un représentant de la Commission soit invité à faire un exposé au groupe spécial et a proposé de prendre contact avec la Commission en vue d'organiser cette réunion.
177. La représentante de l'Australie a remercié le Secrétariat pour le travail accompli en vue de préparer la création du groupe spécial intergouvernemental sur cette question importante. L'Australie a souhaité proposer une phrase supplémentaire sous la rubrique « Rôle et portée » du mandat afin que le groupe spécial intergouvernemental tienne compte d'une disposition analogue contenue à la section 3.2.1 des Lignes directrices pour la prévention du risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs. Cette phrase serait la suivante : « Il convient de noter que le champ d'action de ce groupe spécial est axé sur la promotion de solutions de substitution non toxiques dans les zones où il a été démontré que les oiseaux migrateurs sont particulièrement menacés, c'est-à-dire les habitats d'eau douce, et exclut spécifiquement les poids de pêche utilisés dans les zones côtières où il existe des lacunes importantes dans les connaissances et où d'autres recherches sont nécessaires. »
178. Le représentant de la Fédération européenne des associations de chasse (FACE) a proposé d'insérer « potentielles » dans « incidences au niveau des populations » et de remplacer « non toxiques » par « sans plomb ».
179. Le Président a demandé si les participants étaient prêts à approuver le mandat, en intégrant les amendements déposés par l'Australie et la FACE.
180. Le représentant de l'Allemagne a demandé à voir par écrit les amendements déposés par la FACE afin qu'ils puissent être dûment examinés.
181. La Présidente du Comité technique de l'AEWA a commenté le premier amendement déposé par la FACE. Il y a de bonnes preuves des incidences au niveau des populations de certaines espèces, de sorte que l'ajout du qualificatif « potentielles » n'est pas recommandé. Elle a également estimé qu'il était plus approprié de conserver le terme « non toxiques » aux paragraphes 3 e et 3 f.
182. Le représentant de l'Allemagne a remercié la Présidente du Comité technique de l'AEWA pour ces observations. L'Allemagne s'est également déclarée particulièrement préoccupée par la proposition visant à ajouter le terme « potentielles » et a réitéré son souhait de voir les autres amendements déposés par la FACE par écrit.

183. Le Président a demandé aux délégués qui avaient déposé des propositions d'amendements de les soumettre par écrit au Secrétariat, afin qu'un document de séance puisse être préparé pour examen final et adoption lors de la plénière de clôture de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent.
184. En réponse à une question du représentant du Royaume-Uni, le Président a confirmé qu'il ne convoquerait pas de groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour.

Séance plénière du 28 septembre

185. Le Président a rappelé les débats qui avaient eu lieu au cours de la séance plénière du 22 septembre et qui avaient abouti à plusieurs suggestions de modification du texte du mandat du groupe spécial intergouvernemental. Ces suggestions ont maintenant été prises en considération dans le document de séance 16, qui sera présenté par le Secrétariat.
186. Le Secrétariat a remarqué que les propositions d'amendements présentées par les Parties étaient reprises dans le corps du document 16, avec suivi des modifications, tandis que celles proposées par les observateurs figuraient en tant que commentaires en marge et n'étaient pas encore incluses sous la forme de modifications. Deux autres propositions présentées par la FACE lors de la plénière du 22 septembre (concernant l'insertion du qualificatif « potentielles » dans « incidences au niveau des populations » à la fin du premier paragraphe complet et le remplacement de l'expression « non toxiques » par « sans plomb » aux paragraphes 3 e et 3 f) n'avaient pas été appuyées par les Parties et ont donc été exclues du document 16.
187. Le Président a invité les participants à examiner le document 16 section par section et a demandé au Secrétariat d'afficher le texte à l'écran.
188. En ce qui concerne la section 2 (Rôle et portée), le Président a rappelé que l'Australie avait proposé d'insérer un paragraphe supplémentaire libellée comme suit : « Il convient de noter que le champ d'action de ce groupe spécial est axé sur la promotion de solutions de substitution non toxiques dans les zones où il a été démontré que les oiseaux migrateurs sont particulièrement menacés, c'est-à-dire les habitats d'eau douce, et exclut spécifiquement les poids de pêche utilisés dans les zones côtières où il existe des lacunes importantes dans les connaissances et où d'autres recherches sont nécessaires. » Il a invité les participants à faire part de leurs observations sur cette proposition d'amendement.
189. La Présidente du Comité technique de l'AEWA a estimé que la mise en évidence d'habitats spécifiques de cette manière pourrait poser problème. Il serait peut-être préférable d'utiliser un libellé plus général, tel que : « Le champ d'application des questions de fond à traiter par le groupe de travail est défini comme décrit dans les Lignes directrices pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs ». Ces Lignes directrices incluent clairement le point soulevé par l'Australie.
190. Le représentant de l'Allemagne a appuyé la proposition faite par la Présidente du Comité technique de l'AEWA, afin de ne pas négliger les circonstances dans lesquelles le plomb présentait un risque pour les oiseaux aquatiques qui utilisent les habitats côtiers.
191. La représentante de l'Australie a déclaré que le texte plus général proposé par l'AEWA était acceptable, mais que le rapport de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent devrait préciser que le mandat du groupe spécial intergouvernemental excluait expressément l'élimination progressive des poids de pêche utilisés dans les zones côtières, comme prévu à la section 3.2.1 des Lignes directrices adoptées en vertu de la Résolution 11.15 (Rev.COP13).

192. Le représentant de l'Arabie saoudite a suggéré que la portée et le rôle du groupe spécial soient plus clairement distingués dans la section 2 du document.
193. Sur proposition du Président, le Comité permanent a accepté de modifier la section 2 pour tenir compte du point soulevé par l'Australie et d'utiliser le texte modifié proposé par la Présidente du Comité technique de l'AEWA.
194. Passant à la section 3 du document (« Attributions »), le Président a invité les participants à faire part de leurs observations sur l'amendement proposé par la FACE visant à insérer « conformément à la CMS/Résolution 11.15 ». Les participants n'ayant formulé aucune observation ou objection, la proposition d'amendement a été approuvée par le Comité permanent.
195. Le Président a invité les participants à présenter leurs observations sur l'amendement proposé par la FACE visant à insérer « y compris en matière d'armes à feu et de munitions ainsi que dans d'autres domaines pertinents » après « experts » au dernier point de la section 4 du document (« Statut de membre »).
196. Le représentant de l'Allemagne a estimé qu'il vaudrait mieux ne pas mentionner un groupe d'experts particulier, mais plutôt indiquer dans le rapport du Comité permanent que les « experts indépendants » comprenaient, entre autres, des spécialistes des armes à feu et des munitions. L'Allemagne n'était donc pas favorable à l'insertion du texte proposé.
197. Le représentant de la FACE est revenu sur la proposition qu'il avait présentée en séance plénière le 22 septembre de remplacer l'expression « non toxiques » par « sans plomb » aux alinéas e et f de la section 3 (« Attributions »). Selon lui, le maintien de l'expression « non toxiques » excluait en fait la seule solution de substitution viable aux munitions au plomb. La FACE se demandait donc pourquoi il était si important d'inclure « non toxiques » plutôt que « sans plomb ».
198. La Présidente du Comité technique de l'AEWA a rappelé que l'expression « non toxiques » était utilisée dans l'ensemble des Lignes directrices pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs et indiqué qu'à son sens, cela rendait les Lignes directrices plus faciles à comprendre par toutes les parties prenantes. Toutefois, il appartenait aux Parties à la CMS de prendre une décision à ce sujet.
199. Le représentant de la FACE a déclaré qu'il était important pour la CMS de fournir de bonnes recommandations, en employant une terminologie correcte. La FACE estimait que l'expression « sans plomb » était la plus appropriée. L'expression « non toxique » pourrait être mal comprise et avoir pour conséquence la disparition de la seule solution de substitution au plomb utilisé dans les fusils.
200. Le représentant de l'Allemagne a déclaré que son pays préférerait l'expression « non toxiques », qui couvrait les risques pouvant être associés à d'autres éléments toxiques, tels que le cadmium.
201. Le Président a conclu que, puisqu'aucune Partie ne soutenait les propositions de la FACE concernant les paragraphes 3 e et 3 f, aucun amendement ne serait apporté. Il a confirmé que, comme indiqué dans le document de séance 16, il n'y avait aucune suggestion de modification portant sur les sections 5 (« Gouvernance ») et 6 (« Fonctionnement »).
202. Sur proposition du Président, le Comité permanent a adopté le mandat du groupe spécial intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb figurant dans le document 16, tel qu'il a été modifié lors de la session plénière du 28 septembre.

17. Programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES

203. Ce point a été examiné et clos en plénière le 22 septembre.
204. Le Président a demandé au Secrétariat de présenter le document UNEP/CMS/StC52/Doc.17 « Programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES ».
205. Le Secrétariat a rappelé que les Secrétariats de la CMS et de la CITES menaient des activités conjointes depuis 2005. Le rapport sur l'exécution du Programme de travail conjoint (PTC) 2015-2020 a mis en évidence le nombre croissant d'activités de conservation spécifiques menées par les deux Conventions au cours des cinq dernières années. L'augmentation des activités conjointes a été rendue possible par la création d'un poste d'agent commun CMS-CITES, financé par l'Allemagne, de 2015 à 2017. Se fondant sur le Programme de travail conjoint 2015-2020, les Secrétariats ont désormais mis en place un nouveau programme de travail conjoint s'étendant jusqu'en 2025, qui servira de base aux activités relatives aux éléphants, aux tortues marines, aux vautours et à bien d'autres espèces. La cinquante-deuxième réunion du Comité technique a été invitée à prendre note du rapport d'exécution du Programme de travail conjoint 2015-2020 et à approuver le Programme de travail conjoint 2021-2025, déjà approuvé par la soixante-treizième réunion du Comité permanent de la CITES en mai 2021.
206. Le Président a souhaité la bienvenue à la Secrétaire générale de la CITES (Ivonne Higuero) à la réunion et l'a invitée à prendre la parole.
207. M^{me} Higuero a rappelé la longue histoire de coopération entre les Secrétariats de la CMS et de la CITES dans le cadre de leurs mandats complémentaires et a indiqué que cette coopération devrait se poursuivre et se renforcer dans les années à venir. Les récentes Conférences des Parties de la CITES et de la CMS ont confirmé une tendance selon laquelle, pour les espèces inscrites aux deux Conventions, des recommandations complémentaires et des appels à la collaboration étaient convenus dans les Résolutions et Décisions. Parmi les exemples figurent les requins, les antilopes saiga, les carnivores africains, les grands singes, les éléphants d'Afrique et les vautours. Le Secrétariat de la CITES a estimé qu'il s'agissait là d'une évolution positive qui a abouti à des approches plus coordonnées pour les États Parties aux deux Conventions et illustre la coopération pratique et tangible entre les deux Secrétariats sur les activités qu'ils étaient chargés de mettre en œuvre conjointement. Le nouveau Programme de travail conjoint décrit des priorités telles que les activités conjointes de conservation et de gestion des espèces communes aux deux Conventions, ainsi que la mise en œuvre conjointe, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Il fournit un très bon exemple de collaboration concrète entre deux AME et constitue une base solide pour des synergies complémentaires dans les années à venir. Comme indiqué, le Comité permanent de la CITES a déjà examiné le nouveau Programme de travail conjoint et l'a approuvé à l'unanimité lors de sa soixante-treizième réunion qui s'est tenue en ligne en mai de cette année.
208. Le Président a invité les participants à faire part de leurs observations, tout en rappelant que le Comité permanent avait été invité à prendre note du document et à approuver le Programme de travail conjoint déjà adopté par le Comité permanent de la CITES.
209. Le représentant de l'Allemagne a salué ce type de coopération entre les deux AME. Il s'agit selon lui d'un exemple remarquable de synergies efficaces entre AME, et l'Allemagne a vivement félicité les deux Secrétariats d'avoir approfondi leur coopération. L'Allemagne se réjouit de soutenir le nouveau Programme de travail conjoint au sein de la CMS, comme elle l'a déjà fait dans le cadre de la CITES.
210. La Fondation Born Free a largement soutenu l'approbation du nouveau Programme de travail conjoint, mais a noté que la CMS n'était pas inscrite en tant que membre observateur

du groupe de travail du Comité permanent de la CITES sur le rôle de la CITES dans la réduction du risque de zoonoses. Le Secrétariat de la CMS devrait envisager de contacter le Président du groupe de travail de la CITES pour obtenir le statut d'observateur, notamment à la lumière de l'accord conclu lors de la 5^e session du Conseil scientifique de la CMS pour former un groupe de travail sur les espèces migratrices et la santé. La CMS devrait également encourager la prise en considération des progrès de la CMS sur la question de la culture animale et de la complexité sociale dans le Programme de travail conjoint. Enfin, le membre de phrase figurant au paragraphe B de l'annexe 2 « en encourageant... le commerce et l'utilisation non préjudiciables » donne à penser que la CMS s'engageait à encourager le commerce, ce que la Fondation Born Free ne croit pas être l'intention. Elle recommande donc un amendement du type « en veillant à ce que le commerce et l'utilisation soient menés d'une manière écologiquement et biologiquement durable », ou une tournure similaire.

211. La représentante de la Wildlife Conservation Society (WCS) a appuyé la modification proposée au paragraphe B de l'annexe 2.
212. La représentante de la Nouvelle-Zélande, parlant au nom de la région Océanie, s'est félicitée des liens étroits et des synergies entre la CMS et la CITES et a appuyé le Programme de travail conjoint 2021-2025 tel que rédigé, notant qu'il avait déjà été approuvé par le Comité permanent de la CITES. Le Programme de travail conjoint ne semble pas faire spécifiquement référence aux Décisions 13.16 et 13.17 de la COP13 de la CMS, mais il serait néanmoins utile d'avoir la confirmation que les activités correspondantes sont prises en considération. Enfin, l'Océanie a également demandé qu'un rapport d'avancement sur l'exécution du Programme de travail conjoint 2021-2025 soit présenté à la COP14.
213. En réponse à l'observation de l'Océanie selon laquelle les Décisions 13.16 et 13.17 ne semblaient pas être mentionnées dans le Programme de travail conjoint 2021-2025, la Secrétaire exécutive a précisé que le Programme de travail conjoint ne pouvait inclure que des éléments que les deux Secrétariats étaient explicitement chargés de mettre en œuvre. Elle a assuré la région Océanie que le Secrétariat de la CMS exécuterait les mandats qui lui ont été confiés, même s'ils ne sont pas couverts par le Programme de travail conjoint.
214. Le Président a pris note que des remarques avaient été formulées par la région Océanie et la Fondation Born Free, mais qu'il semblait y avoir un soutien général en faveur du Programme de travail conjoint 2021-2025. Il a demandé si des participants avaient des objections à son approbation. En l'absence de telles objections, il a confirmé que le Programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES 2021-2025 était approuvé par le Comité permanent.

18. Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique

215. Ce point a été examiné et clos en plénière le 22 septembre.
216. Le Président a demandé au Secrétariat de présenter le document UNEP/CMS/StC52/Doc.18/Rev.1 « Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique ».
217. Le Secrétariat a rappelé que, dans la Décision 13.87 de la CMS, il était demandé au Comité permanent d'examiner et d'approuver un projet révisé de Programme de travail relatif à l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique. Un projet a donc été préparé par les deux Secrétariats, en étroite coopération avec l'UICN. Le projet de Programme de travail de l'Initiative se fonde sur les résolutions et décisions adoptées par les COP de la CMS et de la CITES, ainsi que sur les stratégies et lignes directrices pertinentes pour la conservation des espèces. Il a été distribué aux États de l'aire de répartition de l'Initiative

fin 2020, et les réactions ont été intégrées dans un projet révisé. Celui-ci a été examiné par la 73^e réunion du Comité permanent de la CITES en mai 2021, qui avait formé un groupe de travail intersessions pour examiner l'intégration des commentaires formulés par les Parties à la CITES. Le groupe de travail a soumis un nouveau projet révisé au Comité permanent de la CITES, qui a approuvé le document par voie postale. Une notification à cet effet a été diffusée par le Secrétariat de la CITES le 14 septembre 2021. Le document 18/Rev.1, qui est maintenant soumis à la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent, intègre les révisions apportées par le Comité permanent de la CITES. Le Comité permanent a été invité à examiner et à approuver le projet révisé, en tenant compte du fait que le texte actuel avait déjà fait l'objet de larges consultations et que toute modification demandée nécessiterait que le document soit soumis à nouveau au Comité permanent de la CITES pour examen et approbation.

218. Le Secrétaire général de la CITES a confirmé que la 73^e réunion du Comité permanent de la CITES avait établi un processus intersessions pour développer davantage le Programme de travail de l'Initiative préparé en collaboration avec les États de l'aire de répartition, le Secrétariat de la CMS et l'UICN. Le Programme de travail révisé, y compris quelques amendements aux objectifs 6 et 10, a été adopté par le Comité permanent de la CITES le 13 septembre 2021, et ces amendements ont été pris en considération dans le document dont est actuellement saisi le Comité permanent de la CMS. L'Initiative visait à apporter de la cohérence et plus d'efficacité à la mise en œuvre des résolutions et décisions de la CITES et de la CMS relatives au lion d'Afrique, au léopard, au guépard et au lycaon, ainsi qu'aux recommandations correspondantes des États de l'aire de répartition des carnivores d'Afrique. Le Programme de travail guidera les activités des Secrétariats de la CITES et de la CMS sur l'Initiative dans le contexte de leur Programme de travail conjoint 2021-2025. À cet égard, M^{me} Higuero a eu le plaisir d'informer les participants que des fonds avaient été obtenus par l'intermédiaire du programme MIKES+ de la CITES pour l'organisation de la deuxième réunion des États de l'aire de répartition de l'Initiative en 2022.
219. En l'absence d'observations ou de questions de la part des participants, le Président a invité la Secrétaire exécutive de la CMS à faire de brèves observations.
220. La Secrétaire exécutive a exprimé son plaisir d'accueillir la Secrétaire générale de la CITES à la réunion et a remercié M^{me} Higuero et l'ensemble du Secrétariat de la CITES, avec lesquels le Secrétariat de la CMS a entretenu de très bonnes relations de travail. Il était particulièrement encourageant d'entendre les Parties appuyer les efforts conjoints des Secrétariats.
221. Le Président a demandé si des participants avaient une objection à l'approbation du Programme de travail de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique, tel qu'il figure en annexe au document 18/Rev.1. Aucune objection n'ayant été formulée, le Président a confirmé que le Programme de travail était approuvé par la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent.

19. Accueil de la COP14

222. Le Président a invité la Secrétaire exécutive à prendre la parole sur ce point.
223. La Secrétaire exécutive a rappelé qu'au cours de la COP13, il y avait eu quelques manifestations initiales d'intérêt pour accueillir la COP14. Toutefois, la pandémie a depuis rendu les choses plus difficiles, et le Secrétariat n'a pas encore reçu de manifestation d'intérêt ferme.
224. En ce qui concerne le calendrier, il a été suggéré que la CMS reprenne son cycle régulier, la COP14 étant prévue pour octobre 2023. Ce calendrier laisserait suffisamment de temps pour la planification et l'organisation nécessaires.

225. La COP14 devrait être l'une des réunions les plus importantes de l'histoire de la CMS et positionner la Convention de manière très stratégique. D'ici là, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 aura été adopté, et la COP14 serait l'occasion d'aborder la question de l'adéquation entre le Cadre et la CMS. La COP14 examinera également le prochain rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices, et d'autres discussions importantes y sont prévues, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. Le Secrétariat est prêt à fournir des informations à tout gouvernement qui souhaiterait accueillir la COP. Bien que l'Inde, en tant qu'hôte de la COP13, ait placé la barre très haut, la Secrétaire exécutive est confiante dans la capacité d'autres pays à relever le défi.
226. En l'absence de questions ou de commentaires, le Président a conclu que les remarques de la Secrétaire exécutive avaient été notées et que le Comité exécutif était donc informé de la situation concernant la COP14.

20. Lieux et dates des prochaines réunions du Comité permanent

227. Le Président a invité le Secrétariat à prendre la parole.
228. Le Secrétariat a rappelé que la cinquante et unième réunion du Comité permanent avait initialement proposé que la cinquante-troisième réunion ait lieu fin 2022. Étant donné qu'il est d'usage que le Comité se réunisse un an avant la COP et compte tenu du fait que la quatorzième session de la Conférence des Parties pourrait se tenir en octobre 2023, le Secrétariat a proposé que la cinquante-troisième réunion du Comité se tienne à Bonn en octobre 2022.
229. Cette proposition n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou objection, le Président a confirmé que le Comité permanent en avait pris note et l'approuvait.

21. Divers

230. Aucun autre point n'a été soulevé.

22. Remarques finales

231. La Secrétaire exécutive a remercié toutes les personnes qui ont contribué au succès de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent, compte tenu, notamment, des difficultés particulières que posait son organisation en ligne. Elle s'est réjouie de cette réunion véritablement collaborative, mais aussi très productive à un moment où la CMS est de plus en plus reconnue pour sa pertinence par rapport aux problèmes auxquels le monde est confronté. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, le Comité permanent :
- a adopté la révision du format des rapports nationaux à utiliser par les Parties pour la COP14 ;
 - a approuvé le nouveau Programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES et l'Initiative pour les carnivores d'Afrique ;
 - a approuvé le mandat du groupe spécial intergouvernemental sur la suppression progressive du plomb ;
 - a nommé un nouveau Conseiller scientifique ; et
 - a conféré une autorité budgétaire importante et nécessaire pour faire face aux coûts imprévus liés à Umoja.
232. Le Président a formulé des remarques personnelles, annonçant qu'il pourrait bientôt quitter son poste actuel. Il a remercié la CMS et les deux Secrétaires exécutifs avec lesquels il a collaboré pour le soutien apporté à l'Inde lorsqu'elle a accueilli la COP13 et dans son rôle de président du Comité permanent. Il a indiqué garder quelques merveilleux souvenirs et a insisté sur le fait que la CMS resterait à jamais gravée dans son cœur. Après avoir remercié officiellement les Membres, les Observateurs, le Secrétariat et tous ceux qui soutiennent la réunion, il a prononcé la clôture de la cinquante-deuxième réunion du Comité permanent.

ANNEXE 1

LISTE DES DOCUMENTS ADOPTÉS LORS DU STC52

Révision du format de rapport national	StC52/Résultat 1
Mise en œuvre du processus d'Actions concertées	StC52/Résultat 2
Mandat pour le groupe spécial intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb	StC52/ Résultat 3
Programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES	StC52/ Résultat 4
Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique	StC52/ Résultat 5

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS
MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
AFRIQUE		
ALGÉRIE		
Said FRITAS	CMS National Focal Point Directorate General of Forests	eco-fritas@hotmail.com
KENYA		
Patrick OMONDI	CMS National Focal Point Director Biodiversity Research and Planning Biotechnology & Information Management	poduor2003@yahoo.co.uk
Kyalo SOLOMON	Directorate Biodiversity Research & Planning, Kenya Wildlife Service	ambkyalo.solomon@gmail.com
OUGANDA (Suppléant)		
George OWOYESIGIRE	CMS National Focal Point Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities	gowoyesigire@yahoo.com
ZIMBABWE (Suppléant)		
Abraham MATIZA	Deputy Director, Ministry of Environment	matiza.abraham@gmail.com
Nothando Rosslyn MOYO	Zimbabwe Parks and Wildlife Management Authority	nrmoyo@zimparks.org.zw

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
ASIE		
PAKISTAN		
Muhammad Samar Hussain KHAN	CMS National Focal Point Ministry of Climate Change	samar_baloch@yahoo.com
ARABIE SAOUDITE		
Mohammad AL SHAMLAN	CMS National Focal Point Ministry of Environment, Water and Agriculture	malshamlan@mewa.gov.sa
BANGLADESH (Suppléant)		
Fa-Tu-Zo KHALEQUE MILA	Bangladesh Forest Department	milaju37@gmail.com
EUROPE		
GEORGIE		
Salome NOZADZE	CMS National Focal Point Ministry of Environmental Protection and Agriculture	salome.nozadze@mepa.gov.ge
ITALIE		
Elisabetta RAGANELLA PELLICIONI	Environmental Monitoring and Conservation Department ISPRA	elisabetta.raganellapelliccioni@isprambiente.it
Lorenzo SERRA	ISPRA	lorenzo.serra@isprambiente.it

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
MONACO		
Celine Impagliazzo	CMS National Focal Point Département des Relations Extérieures et de la Coopération	cimpagliazzo@gouv.mc
CROATIE (Suppléant)		
Ana KOBASLIC	CMS National Focal Point Ministry of Economy and Sustainable Development	ana.kobaslic@mingor.hr
Ivana JELENIC	Alternate CMS National Focal Point Ministry of Economy and Sustainable Development	ivana.jelenic@mingor.hr
FRANCE (Suppléant)		
Charles-Henri DE BARSAC	CMS National Focal Point Ministère du développement durable	charles-henri.de-barsac@developpement-durable.gouv.fr
SWITZERLAND (Suppléant)		
Sabine HERZOG	Federal Office for the Environment	sabine.herzog@bafu.admin.ch
AMÉRIQUE DU SUD, CENTRALE ET CARAIBES		
PANAMA		
Jose Julio CASAS	Ministerio de Ambiente	icasas@miambiente.gob.pa
Cándida SOMARRIBA	Ministerio de Ambiente	csomarriba@miambiente.gob.pa

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
URUGUAY		
Marcel CALVAR	CMS National Focal Point Ministry of Environment - DINABISE - Department of Fauna	marcel.calvar@ambiente.gub.uy
PÉROU (Suppléant)		
Lady AMARO	Servicio Forestal y de Fauna Silvestre - SERFOR	lamaro@serfor.gob.pe
Jessica GALVEZ-DURAND	Servicio Forestal y de Fauna Silvestre - SERFOR	jgalvez@serfor.gob.pe
Doris RODRIGUEZ GUZMAN	Servicio Forestal y de Fauna Silvestre - SERFOR	drodriguez@serfor.gob.pe
OCÉANIE		
NOUVELLE ZÉLANDE		
Alexandra MACDONALD	CMS National Focal Point Department of Conservation	almacdonald@doc.govt.nz

DÉPOSITAIRE

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
ALLEMAGNE		
Jürgen FRIEDRICH	CMS Focal Point Ministry for Environment, Nature Conservation & Nuclear Safety	Juergen.Friedrich@bmu.bund.de
Andy KAMMER	Ministry for Environment, Nature Conservation & Nuclear Safety	andy.kammer@bmu.bund.de
Oliver SCHALL	Ministry for Environment, Nature Conservation & Nuclear Safety	Oliver.schall@bmu.bund.de
Nele TSCHENSE	Ministry for Environment, Nature Conservation & Nuclear Safety	Nele.Tschense@bmu.bund.de

HÔTE COP13

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
INDE		
Soumitra DASGUPTA	Chair Ministry of Environment, Forest and Climate Change	adgwl-mef@nic.in
Sasi KUMAR	Ministry of Environment, Forest and Climate Change	sasiwllndia@gmail.com
Sivakumar KUPPUSAMY	Wildlife Institute of India	ksivakumar@wii.gov.in

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
Dhananjai MOHAN	Wildlife Institute of India	dwii@wii.gov.in
Rohit TIWARI	Ministry of Environment, Forest and Climate Change	igfwl-mef@nic.in
Tilotama VARMA	Ministry of Environment, Forest and Climate Change	addldir-wccb@gov.in
Satya Prakash YADAV	Ministry of Environment, Forest and Climate Change	ms-ntca@nic.in

OBSERVATEURS

PARTIES

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
ALBANIE		
Klodiana MARIKA	CMS National Focal Point Department of Biodiversity & Protected Areas, Ministry of Environment	klodiana.marika@turizmi.gov.al
ARGENTINE		
Romina SMERALDI	Asesora en asuntos ambientales internacionales	smk@mrecic.gov.ar
Vanessa TOSSEBERGER		vanesa.tossenberger@gmail.com

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
AUSTRALIE		
Narelle MONTGOMERY	Alternate CMS National Focal Point Department of Agriculture, Water and the Environment	narelle.montgomery@environment.gov.au
BRÉSIL		
Angel Paulo SALES DOS SANTOS	CMS National Focal Point Ministry of Foreign Affairs, Environment Division I	angelo.santos@itamaraty.gov.br
Krishna BONAVIDES	Ministry of the Environment	krishna.bonavides@mma.gov.br
Tatiani CHAPLA	Ministry of the Environment	tatianichapla@gmail.com
Carlos ROLLEMBERG DE RESENDE	Ministry of Foreign Affairs	carlos.rollemborg@itamaraty.gov.br
Carlos Henrique TARGINO	Ministry of the Environment	carlos.targino@mma.gov.br
BURUNDI		
Obed NTINEDHWA	CMS National Focal Point Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE)	obed.ntineshwa@yahoo.fr
CHILI		
Claudia ARAVENA NEIRA	CMS National Focal Point Ministerio de Relaciones Exteriores	caravena@minrel.gob.cl

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
ÉQUATEUR		
Danny GUARDERAS	Ministerio del Ambiente, Agua y transición ecológica	danny.guarderas@ambiente.gob.ec
FIDJI		
Senivasa WAQAIRAMASI	Ministry of Environment	senivasa.waqairamasi@govnet.gov.fj
IRAQ		
Arif Shamkhi Jaber ALSALIM	CMS National Focal Point Ministry of Environment	arif.iraq@yahoo.com
JORDANIE		
Belal QTISHAT	CMS National Focal Point Ministry of Environment	bqtishat@yahoo.com
MADAGASCAR		
Rivosoa RABENANDRIANINA	CMS National Focal Point Ministry of the Environment and Sustainable Development	e_deedee@yahoo.fr
PAYS BAS		
Anne-Marie SVOBODA	CMS National Focal Point Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality	a.m.svoboda@minlnv.nl
Nick WARMELINK	Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality	n.g.warmelink@minlnv.nl

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
PHILIPPINES		
Mirasol OCAMPO	Biodiversity Management Bureau	mirasol.ocampo@bmb.gov.ph
PORTUGAL		
João LOUREIRO	CMS National Focal Point Head of Department of Nature Conservation and Biodiversity	joaoloureiro@icnf.pt
SÉNÉGAL		
Mamadou DIALLO	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	mlsdiallo@gmail.com
Djibril DIOUCK	Direction des Parcs Nationaux	djibrildiouck@hotmail.com
SLOVÉNIE		
Andre BIBIC	CMS National Focal Point Ministry of the Environment and Spatial Planning	Andrej.Bibic@gov.si
SUÈDE		
Melanie JOSEFSSON	CMS National Focal Point Swedish Environmental Protection Agency	Melanie.Josefsson@naturvardsverket.se

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
ÉMIRATS ARABES UNIS		
Muna AL SHAMSI	CMS National Focal Point Ministry of Climate Change and Environment	moalshamsi@moccae.gov.ae
Obaid ALSHAMSI	Ministry of Climate Change and Environment	oaalshamsi@moccae.gov.ae
ROYAUME UNI		
Kristopher Blake	CMS National Focal Point Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)	kristopher.blake@defra.gov.uk
Caroline DAISLEY	Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)	caroline.daisley@defra.gov.uk
Coralie HAROUNI	Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)	coralie.harouni@defra.gov.uk
Maya MOSS	Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)	maya.moss@defra.gov.uk
Sarah SCOTT	Joint Nature Conservation Committee	sarah.scott@jncc.gov.uk
James WILLIAMS	Joint Nature Conservation Committee	james.williams@jncc.gov.uk

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
AEWA		
Ruth CROMIE	TC Chair	ruth.cromie@wwt.org.uk
Sergey DERELIEV	Secretariat	sergey.dereliev@un.org
AFRICAN-EURASIAN MIGRATORY LANDBIRDS ACTION PLAN WORKING GROUP (CMS/AEMLAP)		
Oliver BIBER	Member	o.biber@bluewin.ch
Alain JACOT	Member	alain.jacot@vogelwarte.ch
Reto SPAAR	Member	reto.spaar@vogelwarte.ch
ASCOBANS		
Jenny Renell	Coordinator	jenny.renell@un.org
CITES		
Ivonne HIGUERO	Secretary General	ivonne.higuero@un.org
Tom DE MEULENAER	Chief, Scientific Services	tom.demulenaer@un.org
Karen GAYNOR	Scientific Officer	karen.gaynor@cites.org
EUROBATS		
Andrea Streit	Executive Secretary	Andreas.Streit@eurobats.org

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
IUCN		
Dao NGUYEN	SSC Network Coordinator	dao.nguyen@iucn.org
SESSIONAL COMMITTEE OF THE SCIENTIFIC COUNCIL (CMS/SCC-SC)		
Rob CLAY	Member of the Sessional Committee of the Scientific Council (CMS/ScC-SC)	rclay@manomet.org
Marc SIMMONDS	Member of the Sessional Committee of the Scientific Council (CMS/ScC-SC)	mark.simmonds@sciencegyre.co.uk
UNEP		
Georgina BWANGO	Associate Finance and Budget Officer	georgina.bwango@un.org
Serah JAOKO	Finance and Budget Officer	serah.jaoko@un.org
Rami MALIK	Programme Management Officer	rami.abdel-malik@un.org
UNEP-WCMC		
Frances DAVIS	Programme Officer, Species	frances.davis@unep-wcmc.org
Sarah ROUSE	Associate Programme Officer, Species	sarah.rouse@unep-wcmc.org

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
(ANPAM) ITALIAN NATIONAL ASSOCIATION OF MANUFACTURERS OF ARMS AND AMMUNITION		
Mauro SILVIS	Director General	direzione@anpam.it
Michele FERRAIUOLO	Secretariat	m.ferraiuolo@anpam.it
Giuliana SEBASTIANI	Secretariat	g.sebastiani@anpam.it
ANIMAL WELFARE INSTITUTE		
Sue FISHER	Consultant	sue.fisher@balaena.org
BIRDLIFE INTERNATIONAL		
Nicola CROCKFORD	Principal Policy Officer	Nicola.crockford@rspb.org.uk
BLUE RESOURCES TRUST		
Daniel Fernando	Director	daniel@blueresources.org
BORN FREE FOUNDATION		
Gabriel FAVA	Senior Policy Advisor	gabriel@bornfree.org.uk
Mark JONES	Head of Policy	markj@bornfree.org.uk
CHINA BIODIVERSITY CONSERVATION AND GREEN DEVELOPMENT FOUNDATION		
Linda WONG	Deputy Secretary-General	linda.wong@cbcqdf.org

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
CHEETAH CONSERVATION FUND		
Laurie MARKER	Executive Director	director@cheetah.org
Shira YASHPHE	Wildlife Crime Lead	shira@cheetah.org
FACE		
Stanislas SIBILLE	Conservation Policy Officer	stanislas.sibille@face.eu
HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL		
Rebecca Regnery	Senior Director, Wildlife	rregnery@hsi.org
INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE		
Monipher MUSASA	International Policy Advisor	mmusasa@ifaw.org
Megan O'TOOLE	Senior Program Manager	motoole@ifaw.org
Barbara SLEE	EU Manager - Marine	bslee@ifaw.org
NATIONAL SHOOTING SPORTS FOUNDATION (USA)		
Salam FATOHI	Manager, Legislative and Policy Research	sfatohi@nssf.org
PANTHERA		
Karen WOOD	Senior Director, Global Policy	kwood@panthera.org
SAVE MY FUTURE FOUNDATION		
Wynston BENDA-HENRIES	Executive Director	wynthel12@gmail.com

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
SPORTING ARMS AND AMMUNITION MANUFACTURERS' INSTITUTE (USA)		
Alexander WIRTZ	Director, International Affairs	nwartz@saami.org
WHALE AND DOLPHIN CONSERVATION		
Nicola HODGINS	Head of Science and Research	nicola.hodgins@whales.org
WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY		
Susan LIEBERMAN	Vice President, International Policy	slieberman@wcs.org
Alfred DEGEMMIS	Senior Manager, International Policy	adegemmis@wcs.org
WILD MIGRATION		
Margi PRIDEAUX	Policy Director	margi@wildmigration.org
ZOOLOGICAL SOCIETY LONDON		
Sarah DURANT	Acting Director of Science	sarah.durant@ioz.ac.uk
Matthew GOLLOCK	Programme Manager	matthew.gollock@zsl.org

AUTRES

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
Afjal AHMAD	Dept of Plant Physiology, Institute of Agricultural Sciences, Banaras Hindu University, Varanasi India	afjalahmad@bhu.ac.in
Ahmad MAHDAVI	Univ. of Teheran/Sus. Agriculture and Environment	bugmahda@gmail.com

SECRÉTARIAT CMS

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
Amy FRAENKEL	Executive secretary	
Aydin BAHRAMLOUIAN	Communication, Information Management Coordinator	aydin.bahramlouian@un.org
Marco BARBIERI	Scientific Adviser	marco.barbieri@un.org
Catherine BRUECKNER	Team Assistant (Conference / Terrestrial Species)	catherine.brueckner@un.org
Ximena CANCINO	Team Assistant (Conference / Avian Species)	ximena.cancino@un.org
Laura CERASI	Fundraising & Partnership Officer	laura.cerasi@un.org
Heidrun FRISCH-NWAKANMA	Programme Management Officer, Aquatic Species, IOSEA Marine Turtle MOU Coordinator	heidrun.frisch-nwakanma@un.org
Umberto GALLO-ORSI	Programme Management Officer (Raptors)	umberto.galloorsi@un.org
Lyle GLOWKA	Executive Coordinator (Abu Dhabi Office)	lyle.glowka@un.org
Sofi HINCHLIFFE	Asssociate Programme Officer (Abu Dhabi Office)	sofi.hinchliffe@un.org

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
Florian KEIL	Information Officer	florian.keil@un.org
Veronika LENARZ	Senior Public Information Assistant	veronika.lenarz@un.org
Tine LINDBERG-RONCARI	Meeting Services Assistant	tine.lindberg-roncari@un.org
Jeanybeth MINA	Administrative Assistant	jeanybeth.mina@un.org
Clara NOBBE	Head Terrestrial Species Team	clara.nobbe@un.org
Maria Jose ORTIZ	Legal Officer	maria-jose.ortiz@un.org
Andrea PAULY	Sharks MOU Coordinator	andrea.pauly@un.org
Ivan RAMIREZ PAREDES	Head Avian Species Team	ivan.ramirez@un.org
Bettina REINARTZ	Administrative Assistant (ASCOBANS/CMS)	bettina.reinartz@un.org
Hillary SANG	Finance Assistant	hillary.sang@un.org
Tilman SCHNEIDER	Associate Programme Officer, Avian/Terrestrial Species	tilman.schneider@un.org
Enkhtuya SEREENEN	Administration and Fund Management Officer	enkhtuya.sereenen@un.org
Melanie VIRTUE	Head Aquatic Species Team	melanie.virtue@un.org
Nora WEYER	Associate Programme Officer, Terrestrial and Avian Species	nora.weyer@un.org

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
Consultants et autres		
Tim JONES	Report Writer	tim.jones@djenvironmental.com
Clairie PAPAZOGLOU	Consultant, Avian Species (Illegal Killing Task Force Coordinator)	foteini.papazoglou@cms.int
Dave PRITCHARD	Consultant	dep474@hotmail.com
Irene RIZZO	Consultant (National Legislation Programme Coordinator)	maria.irene-rizzo@cms.int
Vittoria SEMPLICI	Consultant	vittoria.semplici.cms@gmail.com
Thilan Mannan	IT Support	thilan.mannan@unv.org
Timo Kremer	Technical Support	timo.kremer@unbonn.org
Cara HEYDT	Intern	cara.heydt@cms.int
Sara KOPHAMEL	Intern	sara.kophamel@cms.int
Maria POZO MONTORO	Intern	maria.pozo.montoro@cms.int
Manon SEYSSAUT	Intern	manon.seyssaut@cms.int

INTERPRÈTES

Représentant	Position Institution Organisation	Courriel de contact
Caroline BECHTOLD	Federal Environment Ministry (BMU)	caroline.bechtold@bmu.bund.de
Ines DE CHAVARRIA	Federal Environment Ministry (BMU)	dechava@gmx.de
Britta KLAPPROTH	Federal Environment Ministry (BMU)	mail@dolmetschteam.de
Frauke KÖNIG	Federal Environment Ministry (BMU)	Frauke.Koenig@bmu.bund.de
Sabine JÄCK	Federal Environment Ministry (BMU)	sabine.jaeck@bmu.bund.de
Viviana PUHLMANN	Federal Environment Ministry (BMU)	v.puhlmann@aiic.net
Maria SAAVEDRA	Federal Environment Ministry (BMU)	info@mariasaavedra.de